



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS Scène de musiques actuelles (SMAC) – LA VAPEUR ANNÉES 2024 - 2025 – 2026- 2027

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

VU le décret n° 2023-1327 du 29 décembre 2023 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017 ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « Scène de Musiques Actuelles -SMAC » ;

VU la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022 ;

VU le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté ministériel du 04 janvier 2021 nommant Madame Aymée ROGÉ, dans l'emploi de directrice régionale des affaires culturelles de la région Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 1^{er} février 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n°23-56-BAG du 16 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Aymée ROGÉ, directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté et la subdélégation de la directrice régionale aux agents de la D.R.A.C. Bourgogne-Franche-Comté ;

VU la circulaire du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création ;

VU la circulaire interministérielle n° 2008-059 du 29 avril 2008 relative au développement de l'éducation artistique et culturelle ;

VU la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ;

VU la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 sur le parcours d'éducation artistique et culturelle ;

VU la délibération du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, réuni en commission permanente le 27 septembre 2024 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dijon le 23 septembre 2024 ;

Entre

D'une part,

L'Etat – Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de Côte-d'Or, désigné sous le terme **«l'État»**,

La Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par sa présidente, Madame Marie-Guite DUFAY, désignée sous le terme **«la Région»**,

La Ville de Dijon représentée par son maire, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 24 juin 2024, désignée sous le terme **«la Ville de Dijon»**,

Désignés ensemble sous le terme **«les partenaires publics»**

Et

D'autre part,

L'Établissement Public Local LA VAPEUR représenté par sa Présidente et son Directeur Yann RIVOAL, dûment mandaté,

N° SIRET : 487 929 010 00014 / Code APE : 9004Z

Licences d'entrepreneur de spectacles 1 -L- R-20-6022 ; 2-L-R-20-6023 ; 3 -L-R- 20-6024

et ci-après désigné «**le bénéficiaire**»

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « scène de musiques actuelles » ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I ;

Considérant la volonté de l'État concernant l'inscription des valeurs, objectifs et actions du bénéficiaire dans l'esprit de la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, ainsi que dans celle de Fribourg concernant les Droits Culturels ;

Considérant la détermination du bénéficiaire de s'inscrire dans une politique d'intérêt général en appui à la création, la diffusion et l'accompagnement de projets artistiques ; de favoriser l'émergence et l'innovation ; de tenir sa place dans le développement local et l'attractivité du territoire ; de permettre l'accessibilité au plus grand nombre ; de participer pleinement à la structuration du secteur des musiques actuelles et/ou amplifiées en région ; de favoriser le lien social ;

Considérant la volonté du bénéficiaire de s'inscrire pleinement dans l'éthique de l'éducation artistique et culturelle pour tous, et notamment pour les enfants et les jeunes ;

Considérant la mise en œuvre d'un programme spécifique dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle, dans un esprit de démocratisation artistique ;

Considérant la volonté de l'État d'apporter une attention particulière aux territoires les moins pourvus, ceux relevant de la politique de la ville comme ceux du monde rural, dans le cadre d'une clause de solidarité territoriale ;

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le bénéficiaire participe de cette politique ;

Considérant la volonté de la Région Bourgogne-Franche-Comté de placer les structures culturelles labellisées au cœur de son action et considérant que ces acteurs contribuent au développement et au maillage culturel des territoires et à l'élargissement des publics. L'accueil de spectacles de qualité, le soutien à la production artistique régionale, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de médiation auprès des publics sont des objectifs partagés avec les directions de ces structures et les autres partenaires publics. Ils sont spécifiés et suivis dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), s'appuyant en particulier sur le projet artistique et culturel de la direction de ces structures et couvrant le mandat de cette direction ;

Considérant que la Ville de Dijon, engagée dans une politique volontariste visant à favoriser le soutien à la création et à l'innovation artistiques, l'accès à la culture pour tous ainsi que la transmission et la valorisation d'un patrimoine artistique et culturel favorisant le rayonnement et l'attractivité du territoire, souhaite promouvoir la diffusion et l'accompagnement à la pratique des musiques actuelles auprès d'un large public.

Considérant que la Ville est dotée de nombreuses infrastructures dans le secteur du spectacle vivant, labellisées par l'État, qui forment une offre cohérente : La Vapeur - SMAC ; L'Opéra de Dijon - Théâtre lyrique d'intérêt national ; le Théâtre Dijon Bourgogne - Centre Dramatique National ; la Minoterie - scène conventionnée d'intérêt national art, enfance, jeunesse ; le Dancing - Centre de Développement Chorégraphique National ; le Conservatoire à Rayonnement Régional ; l'École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté.

Considérant que cette politique s'inscrit dans un cadre plus général, celui d'une approche de développement culturel durable du territoire visant à offrir un projet culturel qui contribue à renforcer le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles des publics les plus éloignés ; à prendre en compte et à valoriser, sans hiérarchisation, la diversité des cultures présentes sur le territoire dijonnais ; à construire une politique d'action culturelle en lien avec les relais éducatifs et sociaux et les initiatives citoyennes ; et à mettre en évidence le patrimoine en lien avec la création contemporaine.

Considérant que la Ville mène une politique visant à offrir l'égalité devant le service public de la culture, à ce titre, la Vapeur développe un projet singulier participant au renouvellement, à la diversité et à l'évolution des formes des musiques actuelles.

Inscrivant pleinement son projet en phase avec la politique culturelle de la Ville, La Vapeur amplifie ses partenariats artistiques avec les acteurs culturels, notamment à l'échelle de la métropole dijonnaise, en participant à des actions soutenues ou suscitées par la Ville et en développant une coopération active avec les acteurs culturels locaux et les structures de quartier.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label SMAC et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le bâtiment, propriété de la Ville de Dijon a été rénové en 2018. Sa mise à disposition auprès du bénéficiaire fait l'objet d'une convention spécifique avec la Ville.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions figurant en annexe I, notamment, au titre du label « scène de musiques actuelles », attribué par le ministère de la Culture, le programme d'actions suivant :

CF annexe 1 : Projet artistique, culturel et d'équipement

Un suivi régulier en est fait dans le cadre des réunions de l'organe compétent de la structure juridique du bénéficiaire et des réunions du comité de suivi prévu à l'article 8 de la présente convention.

Mention spécifique concernant la participation éventuelle d'amateurs

Dans le cas où un groupe d'amateurs participerait à des représentations, le bénéficiaire s'engage à conclure une convention avec lui et à procéder à une télé déclaration selon la réglementation en vigueur (article 32 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ; décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif et arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret).

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET/PROGRAMME D'ACTION

4.1 Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué à 8 268 000 € sur 4 ans, conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels admissibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectées au projet

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet qui :

- respectent les conditions de coûts admissibles définies au paragraphe 5 de l'article 53 du règlement (UE) visé, telles que listées en annexe III ;
- sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe III ;
- sont nécessaires à la réalisation projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables.

- et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel des subventions telle qu'il est prévu dans les conventions bilatérales détaillées ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les partenaires publics de ces modifications.

4.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier. Cet excédent ne peut être supérieur à 30% du total des coûts annuels éligibles du projet effectivement supporté.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La détermination et les modalités des versements des contributions financières des parties à la présente convention à la structure pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre la structure et chacune des parties à la présente convention.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, qui sera détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

Sous réserve des votes des budgets par les assemblées délibérantes concernées, la contribution de chaque partenaire public fait l'objet d'une convention financière annuelle pour chaque année de la durée de la convention d'objectifs, dans le respect du principe d'annualité budgétaire et des procédures de programmation et d'engagements propres à chaque partenaire public.

Les décisions de financement de la Ville et de la Région sont prises annuellement par délibération de la commission permanente, sous réserve de disposer du budget correspondant.

ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS

6.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

6.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.3 Le bénéficiaire de la subvention est tenu de faire figurer le bloc-marque Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté sur tous les supports de communication relatifs à l'opération. La mention en toutes lettres « Direction régionale des affaires culturelles », à côté du bloc-marque préfet de région, est possible. Dans le cas d'une mention typographique il est possible d'ajouter "Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté".

La Charte graphique territoriale applicable pour la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté est disponible sur le site de la DRAC :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte/Vos-Demarches-et-Documentation/Documentation-et-Logo/Logos-et-charte-graphique-DRAC-Bourgogne-Franche-Comte>

6.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

6.5 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) en :

- se conformant aux obligations légales en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel ;
- formant dès l'année de signature de la présente convention les cadres de la structure et les personnes référentes ;
- sensibilisant formellement les équipes et organisant la prévention des risques ;
- créant un dispositif interne et signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettant en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

6.6 Le bénéficiaire, lorsqu'il est détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et s'il est responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition de l'administration les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi LCAP du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités.

Le versement de toute aide du ministère de la culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

6.7 Le bénéficiaire s'implique dans le déploiement du Pass Culture (volet collectif et individuel) afin de favoriser l'accès des jeunes du territoire aux arts et à la culture et d'encourager leurs pratiques artistiques et culturelles. Le bénéficiaire se mobilise pour proposer des offres et informer les jeunes bénéficiaires de son utilisation.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions.

ARTICLE 7 - SANCTIONS

7.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des conventions bilatérales prises en application de l'article 5, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

7.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné dans les conditions précisées dans l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

7.3 les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'organisation d'un comité de suivi annuelle en présence de la direction artistique de la structure labellisée bénéficiaire du label SMAC et des représentants des collectivités publiques signataires.

8.2 Le comité de suivi est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

8.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

8.4 De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

8.5 Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non à la directrice ou au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE

9.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que les contributions financières qu'ils versent dans les conditions prévues à l'article 5 n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5 dans la limite du montant prévu à l'article 4.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10- CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 11 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie [ou l'ensemble des parties lorsque la convention est pluripartite] peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

En ce qui concerne la Ville et la Région, les avenants modificatifs à la présente convention seront soumis, préalablement à leur signature, au vote des élus.

ARTICLE 12 - ANNEXES

Les annexes I, II, III et IV font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : le projet artistique et culturel

Annexe 2 : les indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Annexe 3 : les budgets prévisionnels présentés par le bénéficiaire

Annexe 4 : les données d'emploi

ARTICLE 13 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait en 5 exemplaires originaux
Fait à Dijon, le

Pour le bénéficiaire,
La Présidente de l'établissement public local –
La Vapeur,

Pour l'État, ministère de la Culture,
Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Christine MARTIN

Le Directeur,

Franck ROBINE

Pour la Ville de Dijon
Le Maire,

Yann RIVOAL

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté
La Présidente,

François REBSAMEN

Marie-Guite DUFAY

- ANNEXE I -

LE PROJET / PROGRAMME D'ACTION en PJ

ANNEXE II Modalités de l'évaluation et indicateurs

		2023	2024 2025 2026 2027					
Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Modes de calcul	Valeurs cibles				
Accès pour tous à l'offre culturelle	Suivi de la fréquentation	Fréquentation payante	25527	Nombre de places vendues	25000	25000	25000	25000
		Fréquentation totale	32496	Nombre de places vendues, gratuites et exonérées	33000	33000	33000	33000
	Développer les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) Mise à disposition d'outils pédagogiques, projets sur mesure, séances scolaires...	Nombre de dispositifs « Vapeur »	4		4	4	4	4
		Nombre de projets sur mesure	16		15	15	15	15
		Nombre d'élèves concernés	2609		2000	2000	2000	2000
		Nombre d'établissements concernés	39		25	25	25	25
		% établissements hors métropole dijonnaise	64		65	65	65	65
	Collaborer avec les structures du champ éducatif, socio-éducatif, social et médico-social Mise à disposition d'outils pédagogiques, projets sur mesure, visites pédagogiques, bénévolat accompagné...	Nombre de dispositifs « Vapeur »	4		4	4	4	4
		Nombre de projets sur mesure	15		10	10	10	10
		Nombre de personnes concernées	244		200	200	200	200
	Favoriser les échanges et la rencontre des personnes à travers la musique. Conférences, séances d'écoute, rencontre avec des artistes, débats...	Nombre de rendez-vous	19		15	15	15	15
		Nombre de participants	1228		1000	1000	1000	1000
	Veiller à proposer des offres culturelles sur le Pass Culture	Nombre d'événements	25		40	40	40	40
Suivi des partenariats en diffusion	Nombre de partenariats	15		15	15	15	15	
Soutien à la création artistique	Accueillir des artistes en résidence	Nombre de résidences	33		30	30	30	30
		Nombre total de jours de résidence	77	Masse salariale artistique / masse salariale totale (%) (*)	75	75	75	75
	Créations portées par La Vapeur	Nombre de propositions de création	2		3	3	3	3
Parité F/H	Parité F/H	Proportion de jours de résidence attribués à des groupes dont le "lead" artistique est assuré par une femme	6,50 %	Nombre de jours de résidence attribués à des groupes dont le lead artistique est assuré par une femme/nombre total de jours de résidence	10 %	10 %	15 %	15 %
		Nombre de groupes dont le "lead" artistique est assuré par une femme faisant l'objet d'un accompagnement	13	Nombre de groupes dont le "lead" artistique est assuré par une femme faisant l'objet d'un accompagnement	15	15	20	20
		Proportion de femmes sur le plateau	22 %	Nombre de femmes sur le plateau/nombre de femmes et d'hommes sur le plateau	25 %	25 %	30 %	30 %
		Proportion de dates diffusées de groupes dont le "lead" artistique est assuré par une femme	33 %	(Nombre de dates diffusées x jauge) de groupes dont le "lead" artistique est assuré par une femme/(nombre de dates diffusées x jauge) de l'ensemble des spectacles	35 %	35 %	40 %	40 %
Situation financière	Part des ressources propres	Taux de ressources propres	51 %	Ressources propres (recettes hors subventions) / ressources totales (%)	46 %	46 %	45 %	45 %
	Part des charges fixes	Evolution des charges fixes	5,40 %	(Montant des charges fixes de l'année N - montant des charges fixes de l'année N-1) / montant des charges fixes de l'année N-1	3 %	3 %	3 %	3 %
Diversité des esthétiques	Développer une programmation ouverte reflétant la diversité artistique (disciplinaire et esthétique musicale)	Nombre d'esthétiques représentées	13		12	12	12	12
Engagement artistique	Soutenir la diffusion d'artistes et de groupes professionnels	Nombre d'artistes et de groupes diffusés	143	Nombre d'artistes et de groupes diffusés	150	150	150	150
		Participer à la formation des musiciens Ateliers et rencontres animés par des professionnels	Nombre de rendez-vous	29		30	30	30
		Nombre de participants	165		175	175	175	175
	Contribuer au développement des pratiques artistiques amateur	Nombre musiciens inscrits dans les studios de répétition	691		700	700	700	700
		Nombre d'heures de répétition	3776		4000	4000	4000	4000
		Nombre d'artistes et de groupes amateurs accompagnés	81		85	85	85	85
		Nombre d'actions engagées (rdv conseil, coaching, répétitions accompagnées...)	104		110	110	110	110

ANNEXE III
BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET
Année 2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	879 905 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services (%)	41%
Prestations de services	712 000		853 000
Achats matières et fournitures	89 905	74- Subventions d'exploitation (%)	59%
Autres fournitures	78 000	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	139 025 €	DRAC Fonctionnement	200 000
Locations	66 900	Région Fonctionnement	100 000
Entretien et réparation	57 125	Ville de Dijon fonctionnement	750 000
	15 000	Ville de Dijon Lalalib	100 000
Assurance			
		Autres établissements publics (CNM Sacem)	60 000
Documentation			
Crédit-Bail			
62 - Autres services extérieurs	134 800 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6 100		
Publicité, publication	22 900		
Déplacements, missions	46 900		
Services bancaires, autres	58 900		
63 - Impôts et taxes	53 500 €		
Impôts et taxes sur rémunération,	18 500		
Autres impôts et taxes	35 000		
64- Charges de personnel	810 000 €	Organismes sociaux	4 000
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
65- Autres charges de gestion courante (droit auteur)	47 770 €	Aides privées	
66- Charges financières	2 000 €	76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels (%)	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions (%)	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers		Autofinancement	
Autres			
TOTAL DES CHARGES	2 067 000 €	TOTAL DES PRODUITS	2 067 000 €
²CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de 200 000 € représente 9,7 % du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 10			

1 Catégorie d'EPCI à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération.

2 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables - voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr ».

ANNEXE III
BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET
Année 2025

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	869 905 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services (%)	41%
Prestations de services	702 000		853 000
Achats matières et fournitures	89 905	74- Subventions d'exploitation (%)	59%
Autres fournitures	78 000	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	139 025 €	DRAC Fonctionnement	200 000
Locations	66 900	Région Fonctionnement	100 000
Entretien et réparation	57 125	Ville de Dijon fonctionnement	750 000
	15 000	Ville de Dijon Lalalib	100 000
Assurance			
		Autres établissements publics (CNM Sacem)	60 000
Documentation			
Crédit-Bail			
62 - Autres services extérieurs	134 800 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6 100		
Publicité, publication	22 900		
Déplacements, missions	46 900		
Services bancaires, autres	58 900		
63 - Impôts et taxes	53 500 €		
Impôts et taxes sur rémunération,	18 500		
Autres impôts et taxes	35 000		
64- Charges de personnel	820 000 €	Organismes sociaux	4 000
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
65- Autres charges de gestion courante (droit auteur)	47 770 €	Aides privées	
66- Charges financières	2 000 €	76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels (%)	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions (%)	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers		Autofinancement	
Autres			
TOTAL DES CHARGES	2 067 000 €	TOTAL DES PRODUITS	2 067 000 €
4CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de 200 000 € représente 9,63 % du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 10			

3 Catégorie d'EPCI à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération.

4 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables - voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr ».

ANNEXE III
BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET
Année 2026

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	869 905 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services (%)	41%
Prestations de services	702 000		853 000
Achats matières et fournitures	89 905	74- Subventions d'exploitation (%)	59%
Autres fournitures	78 000	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	139 025 €	DRAC Fonctionnement	200 000
Locations	66 900	Région Fonctionnement	100 000
Entretien et réparation	57 125	Ville de Dijon fonctionnement	750 000
	15 000	Ville de Dijon Lalalib	100 000
Assurance			
		Autres établissements publics (CNM Sacem)	60 000
Documentation			
Crédit-Bail			
62 - Autres services extérieurs	134 800 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6 100		
Publicité, publication	22 900		
Déplacements, missions	46 900		
Services bancaires, autres	58 900		
63 - Impôts et taxes	53 500 €		
Impôts et taxes sur rémunération,	18 500		
Autres impôts et taxes	35 000		
64- Charges de personnel	820 000 €	Organismes sociaux	4 000
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante (droit auteur)	47 770 €	75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières	2 000 €	76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels (%)	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions (%)	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers		Autofinancement	
Autres			
TOTAL DES CHARGES	2 067 000 €	TOTAL DES PRODUITS	2 067 000 €
6 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de 200 000 € représente 9,58% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 10			

5 Catégorie d'EPCI à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération.

6 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables - voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr ».

ANNEXE III
BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET
Année 2027

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	869 905 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services (%)	41%
Prestations de services	702 000		853 000
Achats matières et fournitures	89 905	74- Subventions d'exploitation (%)	59%
Autres fournitures	78 000	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	139 025 €	- DRAC Fonctionnement	200 000
Locations	66 900	- DRAC	
Entretien et réparation	57 125	- DRAC	
	15 000		
Assurance		Région Fonctionnement	100 000
		Région	
Documentation			
		Ville de Dijon fonctionnement	750 000
Crédit-Bail		Ville de Dijon Lalalib	100 000
62 - Autres services extérieurs	134 800 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6 100		
Publicité, publication	22 900		
Déplacements, missions	46 900		
Services bancaires, autres	58 900		
63 - Impôts et taxes	53 500 €		
Impôts et taxes sur rémunération,	18 500	Ligue de l'enseignement	
Autres impôts et taxes	35 000		
64- Charges de personnel	820 000 €	- Organismes sociaux	4 000
Rémunération des personnels		Autres établissements publics (CNM Sacem)	60 000
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante (droit auteur)	47 770 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières	2 000 €	76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels (%)	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions (%)	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers		Autofinancement	
Autres			
TOTAL DES CHARGES	2 067 000 €	TOTAL DES PRODUITS	2 067 000 €
8CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de 200 000 € représente 9,54 % du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 10			

7 Catégorie d'EPCI à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération.

8 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables - voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr ».

**ANNEXE IV
DONNEES D'EMPLOI**

ANNEE 2024

Type de contrat	ETPT (1)		Effectif (2)		Masse salariale brute (€)		Nombre de contrats
	H	F	H	F	H	F	
TOTAL CDI	9	6.9	9	10			
CDI administratif	5	6.5	5	7	290 000	305 840	13
CDI technique	4	0	4		195 990		4
CDI artistique	0	0					
CDII		0.4		3		5 000	5
TOTAL CDD							
CDD de droit commun administratif							
CDD de droit commun technique							
CDD de droit commun artistique							
CDD de droit public							
TOTAL CDDU							
CDDU technique					90 000	10 000	400
CDDU artistique					50 000	10 000	200
TOTAL EFFECTIF	9	6.9	9	10	625 990	330 840	622

(1) L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année. Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.
Un agent à 80% employé toute l'année consomme donc 0,8 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).
Un agent à 80% employé 6 mois de l'année consomme donc 0,4 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

(2) Nombre de personnes liées à l'entreprise par un ou plusieurs contrats de travail

Projet artistique et culturel 2024 > 2027

< photo Vapeur >

Document de travail
28/06/2024

Sommaire

Propos introductif.....	6
La Vapeur : présentation, contexte et enjeux.....	7
<i>Présentation générale.....</i>	<i>7</i>
<i>Repères historiques.....</i>	<i>8</i>
<i>L'équipement.....</i>	<i>9</i>
<i>Retour sur la dernière CPO 2020 > 2023.....</i>	<i>11</i>
<i>Bilan depuis 2020.....</i>	<i>11</i>
<i>Contexte et enjeux de la nouvelle CPO 2024 > 2027.....</i>	<i>12</i>
<i>Contexte général.....</i>	<i>12</i>
<i>Enjeux pour la période 2024 > 2027.....</i>	<i>13</i>
<i>Menaces et opportunités.....</i>	<i>13</i>
Principes structurants du projet d'établissement.....	15
<i>Les grands principes.....</i>	<i>15</i>
<i>Les objectifs généraux.....</i>	<i>15</i>
<i>L'implication et la coopération territoriale.....</i>	<i>15</i>
<i>Au niveau local et régional.....</i>	<i>15</i>
<i>Au niveau national.....</i>	<i>16</i>
<i>La dimension citoyenne et solidaire.....</i>	<i>16</i>
<i>La vie du lieu.....</i>	<i>16</i>
<i>Des espaces de rencontre et de débat.....</i>	<i>17</i>
<i>La précarité des populations.....</i>	<i>18</i>
<i>Les actions solidaires.....</i>	<i>18</i>
<i>La RSO – Responsabilité sociétale des organisations.....</i>	<i>18</i>
<i>Les droits culturels.....</i>	<i>20</i>
<i>Les 3A.....</i>	<i>20</i>
La diffusion.....	22
<i>Les principaux enjeux de la « diffusion » à La Vapeur.....</i>	<i>22</i>
<i>Les partis pris et les contraintes à intégrer.....</i>	<i>22</i>
<i>Les principes directeurs.....</i>	<i>22</i>
<i>Le positionnement artistique.....</i>	<i>22</i>
<i>La scène régionale.....</i>	<i>22</i>
<i>Le jeune public et les familles.....</i>	<i>23</i>
<i>L'égalité des genres et le refus des discriminations.....</i>	<i>23</i>

<i>La diversité</i>	23
<i>Les artistes emblématiques</i>	23
<i>L'ouverture artistique</i>	23
La coopération territoriale	24
Organisation de la programmation	25
<i>La saison régulière</i>	25
<i>Les temps forts</i>	26
<i>L'Extra Festival</i>	26
<i>L'Indie Day</i>	27
<i>Le très jeune public</i>	27
<i>Le concert de rentrée – Lalalib</i>	28
Économie de la diffusion	28
La médiation culturelle	29
Définition et enjeux	29
<i>Définition</i>	29
<i>Enjeux</i>	29
Cinq axes de travail	29
Organisation de la médiation culturelle	30
Types d'intervention & expérimentation	30
Partenariats avec des structures sociales, éducatives ou médicales	31
<i>Territoires d'action</i>	31
<i>Méthode de travail</i>	32
<i>La « marque de fabrique » de la médiation culturelle à La Vapeur</i>	32
<i>L'éducation artistique et culturelle de la crèche à l'Université</i>	33
<i>L'expérience culturelle collective au service du champ social, socio-éducatif, médico-social et de l'éducation populaire</i>	34
Rendez-vous ouverts à toutes et tous	36
<i>L'initiation à la pratique artistique à tous les âges</i>	36
<i>Rencontres autour des musiques actuelles</i>	37
Accompagnement pédagogique des artistes et intervenant-es impliqué-es dans les projets de médiation	38
L'accompagnement artistique	39
Définition et enjeux	39
La démarche d'accompagnement	39
Accompagner lorsqu'il le faut : un nouveau format d'accompagnement	40
L'Opération Iceberg	41
L'École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté	41

Les ateliers - formations.....	42
L'accès à la scène.....	43
<i>Le Grand Bain.....</i>	43
<i>Support Your BFC Band.....</i>	43
<i>Les premières parties.....</i>	43
<i>Les autres programmations.....</i>	43
La création.....	44
<i>Les résidences.....</i>	44
<i>La création comme vecteur d'émulation artistique.....</i>	45
Les studios de répétition et le studio MAO.....	45
La question de l'évaluation.....	46
Les actions transversales au projet artistique et culturel.....	48
L'implication dans le « quartier » de La Vapeur.....	48
<i>Définition du terme « quartier ».....</i>	48
<i>Le quartier de La Vapeur en chiffres (insee 2017).....</i>	48
<i>Les objectifs 2024 - 2027.....</i>	49
<i>Les partenaires potentiel·les du quartier.....</i>	49
L'accessibilité des activités de La Vapeur.....	50
<i>Principes d'actions.....</i>	50
<i>Les objectifs de la saison 2023 – 2024.....</i>	50
La prévention et la réduction des risques en milieu festif & la lutte contre les VHSS.....	52
<i>Les objectifs 2024 – 2027.....</i>	52
La Vapeur, un projet valorisant toutes les identités.....	54
<i>Les objectifs pour 2024-2027.....</i>	54
Les moyens.....	55
Les équipes.....	55
<i>Rappel des effectifs et des limites.....</i>	55
<i>La formation & le management.....</i>	56
<i>La qualité de vie au travail et les conditions de travail.....</i>	56
<i>Les salaires.....</i>	56
La communication.....	57
La politique tarifaire.....	57
Les moyens financiers.....	58
Conclusion.....	59
Annexes.....	60
Perspectives budgétaires.....	60

Évaluation.....	61
Organigramme.....	62

Propos introductif

La Vapeur, établissement public de la Ville de Dijon, porte un projet artistique et culturel construit autour d'un lieu ressource pour les musiques actuelles et de pratiques culturelles liées à ces musiques au bénéfice des artistes et des populations.

Au croisement du cahier des charges des scènes de musiques actuelles (SMAC) du ministère de la Culture, de politiques publiques, notamment culturelles territorialisées, et de missions d'intérêt général, La Vapeur définit un cadre d'action régulièrement réinterrogé et consigné dans ce projet d'établissement.

Le territoire d'application de référence ici entendu est celui de l'échelon départemental, bien qu'il ne soit pas limitatif. Dans le déploiement du label SMAC, le ministère a souhaité que chaque département français dispose d'au moins une structure labellisée. Les départements qui entourent la Côte-d'Or en sont pourvus et La Vapeur déploie ses actions selon les spécificités de son territoire, en complémentarité et en coopération avec ses homologues régionaux.

Les équipes qui œuvrent au quotidien à La Vapeur mettent au service du projet leur professionnalisme, leurs compétences, leurs connaissances des acteur·ices et des parties prenantes, leur lecture du territoire, leur maniement des outils et leur appréhension des limites d'intervention.

Le projet artistique et culturel de La Vapeur est construit selon la notion d'intérêt général, avec la volonté d'être ouvert et ressource pour le plus grand nombre, en étant attentif à l'accueil des différences et des besoins de chacun·e.

Il promeut la force du collectif et de la coopération au détriment des intérêts particuliers.

Malgré une histoire riche de trois décennies, un ancrage fort à son territoire et un adoubement par ses usager·ères (enquête réalisée en 2023), le projet est toujours fragile et sa pérennité ne peut être assurée que dans un rapport de dialogue, de confiance et de soutien politique fort des partenaires publics.

La Vapeur : présentation, contexte et enjeux

Présentation générale

La Vapeur est un équipement de la Ville de Dijon consacré aux musiques actuelles créé en 1995 et devenu au 1^{er} janvier 2006 une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'établissement public local ainsi constitué est chargé de l'exécution d'un service public à caractère industriel et commercial.

Résultante de la rencontre d'un projet, d'une équipe, d'un lieu et de politiques publiques, La Vapeur œuvre au développement des musiques actuelles à Dijon, en Côte-d'Or, en Bourgogne-Franche-Comté et en France.

La Vapeur est positionnée comme structure de référence au sein d'un maillage local, régional et national, pour les questions d'éducation artistique, de médiation culturelle, d'accompagnement des musicien·nes dans la pratique, le développement, la création et la diffusion de leurs œuvres.

La Vapeur ne se résume pas à une salle de concert et s'adresse à chaque individu de son territoire d'action pour encourager la pratique artistique, la diversité des expressions musicales, la diversité culturelle, l'éducation et l'intérêt pour les arts et la culture, l'égalité des genres, la rencontre d'autres individus, le respect des droits culturels et humains. C'est un projet animé par un conseil d'administration, une équipe de salarié·es permanent·es et intermittent·es, des bénévoles, des prestataires, des fournisseurs, des partenaires artistiques, culturels, éducatifs, sociaux, institutionnels et privés.

La Vapeur organise ses activités selon trois grands axes qui sont étroitement liés les uns aux autres :

- La diffusion d'œuvres artistiques ;
- La médiation culturelle et l'éducation artistique et culturelle ;
- Le soutien à la création et l'accompagnement artistique.

Tout cela se met en œuvre avec de nombreux partenaires de différents types :

- Les partenaires de terrain : sur l'ensemble des champs, diffusion, médiation, action artistique, La Vapeur identifie des partenaires artistiques, culturels, éducatifs, du secteur social, de l'éducation populaire, etc., qui souhaitent travailler dans une relation longue sur la base de principes communs et de projets identifiés ;
- Les partenaires institutionnels qui reconnaissent dans le projet de La Vapeur ce qui

relève de l'intérêt général et qui rejoint les objectifs des politiques publiques pour l'État et les collectivités ou des programmes d'aide pour des organisations propres au secteur de la musique ;

- Les partenaires privés qui peuvent contribuer au bon fonctionnement de La Vapeur ou s'engager à ses côtés, sur la base de valeurs communes et participer à ses actions par le biais du mécénat.

Depuis le 7 février 2018, La Vapeur bénéficie d'un nouvel équipement construit sur les fondations de l'ancien mais totalement repensé, redessiné, modernisé et agrandi.

Cet outil correspond aux besoins de réalisation et de développement du projet porté par La Vapeur. Il renforce la dynamique existante dans le secteur des musiques actuelles à Dijon et en Bourgogne-Franche-Comté et contribue à fédérer davantage autour des pratiques proposées par La Vapeur.

Repères historiques

1995. Pour satisfaire une demande collective du secteur associatif, inauguration officielle de La Vapeur qui offre concerts et studios de répétition au public dijonnais. Après quelques mois de pilotage associatif, la Ville de Dijon reprend en charge la gestion de la structure en régie directe. La programmation est assurée par des acteurs associatifs locaux.

2002. La Vapeur devient un acteur culturel à part entière et assume désormais sa propre programmation, partagée pour moitié avec les associations locales. Les postes de programmateur·rice, de régisseur·se général·e et de chargé·e de communication sont créés.

2004. Recrutement d'un nouveau directeur afin d'envisager un autre mode de gestion pour la structure.

2005. Lancement du nouveau projet artistique et culturel et ouverture du « Café Culturel » de La Vapeur.

2006. La Vapeur change de mode de gestion et devient un Établissement Public Local (EPL) largement soutenu et financé par la Ville de Dijon. Le Conseil Général de Côte d'Or, la DRAC de Bourgogne, la SACEM et le CNV soutiennent désormais le lieu. La Vapeur adhère au réseau national Fédurok.

2007. Première édition du festival GÉNéRiQ.

2009. À l'issue du projet artistique et culturel, une concertation est lancée en vue de sa redéfinition.

2011. Une partie de l'équipe de La Vapeur est renouvelée, dont la direction.

2012. Présentation du projet artistique et culturel de La Vapeur et signature de la première convention « Scène de Musiques Actuelles » entre l'État, via la DRAC, et la Ville de Dijon. Lancement de l'étude de préfiguration de la rénovation de l'équipement.

Adhésion au SMA – Syndicat des Musiques Actuelles.

2015. La Vapeur fête ses 20 ans avec une série de concerts spéciaux, un week-end de festivités, une exposition rétrospective et l'édition d'un portfolio.

2016. Fermeture de La Vapeur 1ère version le 2 avril. L'équipe emménage dans des locaux temporaires et conduit une programmation et des actions hors les murs. Début des travaux de réhabilitation et d'agrandissement en septembre.

2018. 7 février : inauguration de la nouvelle Vapeur par François Rebsamen.

2019. La nouvelle Vapeur est une réussite. Les différents espaces permettent de réaliser et de développer les différentes activités de La Vapeur. Les artistes, les équipes et les personnes qui fréquentent le lieu se l'approprient immédiatement et le style architectural est plébiscité. La fréquentation n'a jamais été aussi élevée.

2020. Février : dernière édition du festival GÉNÉRiQ. En mars le COVID survient et met La Vapeur à l'arrêt. L'équipe s'adapte en permanence à l'évolution de la situation pour assurer une permanence de ses activités et met à profit la période pour des expérimentations et pour la réflexion à plus long terme. Ce n'est qu'en février 2022 que l'accueil du public peut reprendre dans des conditions équivalentes à celles d'avant la pandémie.

2021. Démarrage de la démarche RSO et ouverture des « Cornichons », la cantine de La Vapeur. Ce restaurant ouvert à tou-t'es le midi devient vite un succès.

2022. Première édition de l'Extra Festival, nouveau temps fort de la saison de La Vapeur qui explore les formats, met en avant l'émergence artistique et les pratiques éco-responsables.

2023. Succès public des différentes activités mais face à l'inflation, la situation financière devient critique. La mobilisation des partenaires publics et la revalorisation du soutien de l'État et de la Ville de Dijon en 2024 permet de sortir de l'ornière et de stabiliser le budget de fonctionnement.

L'équipement

Signé par l'architecte Marie-José Barthélémy de l'Office Parisien d'Architecture, le bâtiment composé de différents volumes et constructions est ouvert sur l'espace public et le quartier.

Son projet a parfaitement répondu aux enjeux fonctionnels du programme autant qu'à la commande d'ouverture du bâtiment sur l'extérieur. En outre, elle a su souligner et

magnifier l'histoire industrielle puis culturelle du site. Les principaux matériaux utilisés sont le béton, l'acier, le verre et le bois brûlé.

Il offre de nombreuses possibilités d'accueil du public en intérieur et en extérieur ainsi que des conditions de visibilité et d'écoute des concerts de grande qualité.

Les artistes y trouvent un écrin agréable et des conditions techniques optimales pour leur permettre de s'exprimer dans les meilleures dispositions.

De nouveaux espaces sont créés pour la médiation culturelle et pour de nouvelles possibilités d'accueil du public.

C'est également un équipement pensé par des professionnel·les pour optimiser ses fonctionnalités et améliorer les conditions de travail des salarié·es permanent·es et temporaires.

Les espaces de La Vapeur :

- 2 salles de diffusion et d'accueil des artistes en création (jauges 1180 et 230 places)
- 6 studios de répétition et 1 studio MAO
- 1 atelier de médiation culturelle et de résidence
- des espaces d'accueil du public accueillant ponctuellement d'autres activités (hall / foyer / mezzanine)
- un bar central qui peut s'ouvrir sur le parvis extérieur
- un espace de restauration publique le midi – Les Cornichons, la cantine de La Vapeur
- un espace extérieur pour la restauration publique les soirs de concert et pour les fumeur·ses
- des espaces d'accueil des équipes artistiques
- des bureaux pour l'équipe permanente
- un hébergement de 6 lits de type dortoir
- 1 station de bus
- 2 parkings publics et de nombreuses accroches pour les vélos sur la voie publique
- 1 parking pour les studios de répétition
- 1 parking artistes et équipes (avec abri vélo y compris recharge électrique)

Retour sur la dernière CPO 2020 > 2023

Bilan depuis 2020

Rappel des forces et opportunités identifiées

- Un lieu et un projet solidement implantés, bien identifiés et attractifs : c'est toujours le cas comme une étude réalisée en 2023 auprès des spectateurs et spectatrices se rendant au concert à La Vapeur l'atteste avec un très fort taux de satisfaction.
- Un équipement moderne et fonctionnel qui a encore bénéficié d'améliorations et d'ajustements durant les cinq années suivant son ouverture.
- Des outils et des compétences en amélioration : cela s'est confirmé et s'est poursuivi dans une démarche continue d'ajustement de l'organisation, de répartition des responsabilités, de formation, de recrutement et de mise en place d'outils adaptés.
- Un territoire dynamique au sens large et particulièrement au niveau des arts et de la culture. Cela ne se dément pas, particulièrement pour ce qui est des musiques actuelles avec un renouvellement artistique important et de nouveaux acteurs.
- Un positionnement géographique intéressant et une ville attractive qui le demeure, ce qui est déterminant, notamment dans la capacité à intéresser des professionnel·les compétent·es dans un secteur qui a globalement perdu en attractivité.

Rappel des faiblesses et menaces répertoriées

- Des moyens de fonctionnement insuffisants : la situation s'est nettement dégradée sur la période 2020 > 2023. Une amélioration s'est amorcée en 2024 et une consolidation est à envisager pour les années suivantes.
- Des capacités d'action à développer et consolider pour la médiation culturelle et l'accompagnement artistique. Tout reste à faire.
- Des ajustements permanents au niveau technique et en termes d'accueil du public : un certain nombre d'actions ont pu être menées et des progrès ont été enregistrés, qu'il convient de poursuivre.
- Un écosystème fragilisé : les phénomènes de concentration et de concurrence qui tendent à réduire la diversité, la prise de risque artistique et la coopération au niveau local sont toujours à l'œuvre et se renforcent.

Le COVID

La période 2020 > 2023 a été largement perturbée par la pandémie mondiale. Malgré les difficultés rencontrées par La Vapeur pour assurer la permanence de ses activités et de ses missions, l'établissement s'est adapté aux contextes et aux contraintes successives

pour assurer son rôle ressource auprès des professionnel·les – artistes, métiers techniques et de l’environnement du spectacle – des partenaires et de la population du territoire.

Le retour du public au concert à partir de février 2022 s’est opéré difficilement et graduellement mais depuis début 2023 l’ensemble des activités de La Vapeur connaît une forte affluence.

Le développement du projet, des activités et des ressources

La période a été riche en expérimentation et nouveaux projets : création de l’Extra Festival, affirmation de l’Indie Day, ouverture des Cornichons – la cantine de La Vapeur, aménagement d’un studio MAO (musique assistée par ordinateur) et améliorations de l’accueil dans les studios de répétition, nouveaux rendez-vous en médiation culturelle et en accompagnement artistique, augmentation de la part de femmes et de la représentation d’artistes issu·e·s de minorités sur les plateaux et dans la programmation, etc.

Début 2021, La Vapeur s’est engagée dans une démarche RSO. La définition des thématiques et du plan d’actions pluriannuel qui s’en est suivi a permis de nombreuses avancées. Pour aller plus loin, l’inscription dans des démarches collectives et des projets partenariaux va être déterminante.

L’équipe a travaillé à diversifier et à renforcer les ressources propres de l’établissement. Cela se traduit par des programmations artistiques attractives, un resserrement des partenariats culturels, le relèvement des prix du bar et la diversification des activités. La location d’espaces aux entreprises a notamment été fortement développée même si cela doit rester contenu dans une proportion équilibrée vis à vis des missions premières de La Vapeur.

Contexte et enjeux de la nouvelle CPO 2024 > 2027

Contexte général

La sortie de la période COVID s’est accompagnée d’une poussée inflationniste extrêmement forte et inattendue.

Cette flambée des prix des énergies puis finalement de l’ensemble des achats et services couplée à une augmentation importante de la masse salariale du fait des ajustements liés à l’inflation a mis à mal le modèle économique de La Vapeur, déjà fragile et reposant sur une part élevée de ressources propres (environ 50%).

Malgré une année 2023 qui a vu les activités ouvertes au public connaître un grand

succès (forte affluence aux concerts et autres rendez-vous ouverts au public, année record dans les studios de répétition, ateliers complets, sollicitations permanentes en médiation et en accompagnement artistique, etc.) il est difficile de parvenir à l'équilibre budgétaire.

Suite au départ volontaire d'un salarié permanent fin 2023, le poste a dû être supprimé pour faire des économies de charges et l'équipe doit à nouveau se réorganiser pour maintenir l'ensemble des missions et faire face à la charge de travail. Malgré ce choix contraint, les niveaux de rémunération restent bas et ne sont pas en rapport avec le degré de formation, les compétences et le niveau d'engagement des salarié·es.

De plus, les recrutements attirent moins de candidatures malgré la valorisation du projet, l'attractivité de l'équipement et du territoire et les avantages non salariaux mis en avant.

Enjeux pour la période 2024 > 2027

- Mobiliser les partenaires publics pour assurer la pérennité du projet et son financement à un niveau adapté à moyen et long terme.
- Reconstituer les moyens disponibles pour les activités artistiques et culturelles.
- Sécuriser les salarié·es dans leur parcours professionnel.
- Poursuivre et accélérer l'intégration des enjeux écologiques et sociétaux.

Menaces et opportunités

<u>Forces et opportunités</u>	<u>Faiblesses et menaces</u>
<p><i>Un fort ancrage au territoire</i> La Vapeur aura 30 ans en 2025 et elle a su s'adapter aux évolutions du secteur musical, aux attentes de la population et des acteurs culturels, éducatifs, sociaux, etc. du territoire. La transformation de l'équipement, l'évolution constante de son projet et de ses activités, l'amélioration des conditions d'accueil, de pratique et de création continuent de développer son attractivité et sa notoriété.</p> <p><i>Une équipe solidaire, engagée et résiliente</i> Au sein d'une organisation optimisée pour la</p>	<p><i>Des moyens insuffisants</i> Plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une équipe permanente sous dimensionnée et pas suffisamment rémunérée ;• L'absence de soutien du département de la Côte-d'Or. <p><i>Des capacités d'action à consolider et à développer</i> La structuration des activités de médiation culturelle et d'accompagnement artistique s'est faite sans obtention de moyens dédiés. Alors que leur utilité est reconnue, il convient</p>

réalisation du projet d'établissement, l'équipe permanente et toutes les autres intervenant·e·s cultivent un esprit solidaire et un attachement au travail bien fait.

La qualité de vie au travail et les conditions de travail sont au centre d'un dialogue social fructueux.

La transition climatique

Le sujet amène des réflexions locales et nationales sur les enjeux et les perspectives d'évolution du secteur culturel en général et des musiques actuelles en particulier.

Un projet d'intérêt général reconnu et des outils et des compétences en évolution permanente

L'accompagnement artistique s'est restructuré et renouvelle ses méthodes et les équipements mis à disposition des musicien·ne·s.

La médiation culturelle a développé ses compétences et optimisé ses modes de fonctionnement. Elle est très sollicitée et reconnue au niveau local, régional et national.

Un positionnement géographique intéressant et une métropole dynamique

Dijon et la Bourgogne jouissent d'une image et d'une notoriété fortes.

La Ville de Dijon mène une politique culturelle forte et la métropole s'engage dans une démarche de transition climatique ambitieuse.

de leur accorder des moyens supplémentaires spécifiques pour permettre leur consolidation et leur développement sans reposer uniquement sur les logiques d'appel à projets.

La transition climatique

La thématique est au cœur des préoccupations de l'établissement. Sur les sujets restant à traiter, l'accompagnement des partenaires va être déterminant pour franchir de nouveaux caps.

Des ajustements permanents à prévoir au niveau technique et accueil du public

Tout en veillant à ne pas céder à la course à la nouveauté et à la technologie, des investissements réguliers sont nécessaires pour répondre aux évolutions des normes et réglementations, au renouvellement des matériels et équipements et à certains nouveaux besoins.

Un secteur en mutation structurelle et économique

Le secteur musical poursuit sa transformation avec des phénomènes de concentration et de financiarisation dans les segments musicaux à fort potentiel commercial, au plan international mais aussi national et régional.

Ces opérateurs sont intéressés par le marché et la disponibilité des équipements pour leurs activités orientées vers le profit.

Outre le risque d'uniformisation de l'offre culturelle, cela affaiblit les acteur·rices comme La Vapeur, fortement tourné·es vers l'intérêt général mais dépendant·es d'un fort niveau de ressources propres.

Principes structurants du projet d'établissement

Les grands principes

La Vapeur s'inscrit dans une approche ouverte défendant des principes de partage, de coopération, de citoyenneté, de respect des droits humains et culturels et de responsabilité sociale et environnementale.

Dans une vision territorialisée, La Vapeur souhaite encourager la pratique, la diversité et l'audace artistiques ainsi que la rencontre et l'expérience culturelles.

Les objectifs généraux

Le développement des activités de La Vapeur répond à des objectifs dont les principaux sont :

- Aller à la rencontre des populations.
- Valoriser l'expression culturelle et artistique.
- Coopérer avec les acteurs territoriaux, à différentes échelles, dans une logique de complémentarité et de pérennité d'action.
- Encourager et faciliter l'expérience culturelle et la pratique artistique.
- Soutenir la formation et l'insertion professionnelle.
- Favoriser l'émergence et la diversité artistique et culturelle.
- Soutenir et faciliter la création et la circulation des œuvres et des artistes.

L'implication et la coopération territoriale

La Vapeur se place dans une logique de coopération et s'inscrit activement dans de nombreux espaces de concertation et de production au niveau local, régional et national.

Cet engagement est motivé par :

- Une logique générale de coopération et de solidarité.
- Une volonté de participer à la structuration de l'écosystème des musiques actuelles, d'encourager les complémentarités entre acteur·rices et de combattre les logiques de concentration et de compétition.
- Une recherche permanente d'espaces d'échanges, d'expérimentations et d'apprentissages collectifs.

Au niveau local et régional

La coopération au plan local s'entend selon plusieurs principes :

- Favoriser la diversité des approches concernant les projets de création et de

diffusion, de pratiques, d'accompagnement, de médiation, etc.

- Ne pas se placer en concurrence ou en compétition avec les autres acteurs mais en complémentarité et en coopération en réalisant des projets communs.
- Être attentif aux pratiques, aux besoins et aux temps forts des acteurs locaux.

À l'échelle régionale, cela prend différentes formes :

- S'impliquer via le réseau régional, la féma Bourgogne-Franche-Comté, dans la structuration de l'écosystème des musiques actuelles et penser collectivement la coopération et les politiques culturelles à destination de l'ensemble des acteurs et notamment des plus fragiles.
- Participer activement aux « Support Your BFC Band » et aux showcases sur les rendez-vous professionnels pour soutenir la diffusion et la circulation des artistes régionaux (cf. page 42).
- Prendre part à l'Opération Iceberg, proposition collective apprenante d'accompagnement artistique (cf. page 44).

Au niveau national

Au-delà de son rapport direct au territoire, La Vapeur est présente et active dans différentes organisations :

- La Fédélima : fédération historique des lieux et diffuseurs de musiques actuelles – <http://fedelima.org> ; Yann Rivoal est un des référents du groupe de travail « programmation ».
- Le SMA – Syndicat des Musiques Actuelles - <http://www.sma-syndicat.org> - Yann Rivoal est élu au bureau national du SMA qui représente plus de 600 structures.
- Le CNM – Yann Rivoal est membre de commissions ;

La dimension citoyenne et solidaire

La Vapeur ouvre ses activités et son projet à des citoyen·nes intéressé·es et volontaires à y prendre part.

La vie du lieu

Le bénévolat à La Vapeur est considéré comme une possibilité d'appropriation d'un projet et d'un équipement culturel public par la population du territoire.

Les motivations des personnes qui souhaitent s'investir sur la seule base du volontariat et de l'envie sont multiples : comprendre le fonctionnement d'un lieu dédié à la musique, faire partie d'une équipe, contribuer à des actions culturelles, participer à la dynamique

artistique et culturelle de son territoire, assister à des concerts ou tout simplement rencontrer d'autres individus. Ces raisons sont toutes valables et il en existe bien plus encore.

Ce qui intéresse La Vapeur dans cette démarche, c'est à la fois la dynamique et les compétences que ces personnes amènent au projet mais aussi, pour les salarié·e·s de la structure, la richesse des échanges, souvent informels, que permettent les rencontres régulières avec les bénévoles. Cela permet de confronter la vision de chacun·e avec un plus grand nombre de personnes, sur les goûts, les attentes musicales, les pratiques, etc. Cela permet également de sortir de l'entre soi, des usages établis, de la pensée unique.

La Vapeur se fait fort d'être à l'écoute des attentes des bénévoles et de leur proposer des modes de participation adaptés à ces attentes.

Des espaces de rencontre et de débat

Différents formats sont développés tout au long de la saison pour encourager les rencontres et les échanges. Ils suscitent une forte adhésion et incitent La Vapeur à les développer.

Les apéro rencontres

Ces rendez-vous de fin de journée ouverts à tou·te·s, dans un cadre convivial, proposent de découvrir des métiers ou des thématiques liés au secteur musical. Un·e ou plusieurs professionnel·le·s introduisent le sujet et répondent aux questions des personnes présentes (exemples déjà réalisés : dans la peau d'une médiatrice culturelle, les droits d'auteur, etc.).

Les débats et conférences

« C'est quoi la question ? » est une proposition ouverte de débat autour d'un sujet de société qui est lié au secteur musical (exemples passés : liberté d'expression des musicien·nes, la musique a-t-elle un genre, etc.). Le sujet est présenté par des personnes qui le travaillent (journalistes, universitaires, acteur·ice·s culturel·le·s, etc.) et tout le monde est invité à prendre la parole, à témoigner, à contredire...

A chaque édition, l'Extra Festival propose une thématique discutée avec un·e ou plusieurs invité·e·s (mobilités durables, décarbonation de la culture, alternatives agricoles, etc.) et en échange ouvert avec l'assistance présente.

La précarité des populations

La paupérisation d'une partie de plus en plus importante de la population, dans toutes les tranches d'âge mais notamment chez les jeunes, interroge La Vapeur dans la possibilité de ces personnes à accéder aux pratiques culturelles.

En cas de grande précarité, la gestion du quotidien devient la priorité et le risque d'isolement et d'éloignement social et culturel est plus grand. Comment réagir face à cela en tant que structure culturelle, comment s'adresser à ces personnes ?

Dans le même temps, le prix des billets de concert ne cesse d'augmenter et devient certainement rédhibitoire pour certaines catégories de personnes. Au-delà des quotas existants de billets à moindre prix réservés à des groupes de personnes dans le cadre de projet de médiation menés par La Vapeur, la structure entame une réflexion sur l'accès des personnes en précarité financière.

Les actions solidaires

La Vapeur s'associe ponctuellement mais régulièrement à des associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité au profit des plus démunie·e·s.

Depuis plusieurs années le public de la « boum de Noël » est invité à faire un geste solidaire pour l'association « SOS Refoulement ».

Chaque année également, un concert est organisé avec et au bénéfice de l'association des « Restos du cœur de Côte-d'Or ». Les recettes de billetterie sont intégralement reversées à l'association une fois les frais d'organisation remboursés.

La RSO – Responsabilité sociétale des organisations

La RSO est une démarche visant à intégrer les enjeux du développement durable, à moyen et long terme, dans la vision et la stratégie d'une organisation. Il s'agit d'une démarche volontaire de la part des organisations.

Parmi d'autres termes de la même famille (DD, RSE, RSO, éco-responsabilité, management responsable...) c'est celui choisi par La Vapeur pour définir sa stratégie sur un certain nombre d'enjeux choisis collectivement.

C'est une démarche continue qui conduit à mettre en place une structuration des enjeux et un plan d'actions pluriannuel évolutif.

Pour aborder le sujet, La Vapeur a bénéficié d'un appui-conseil RSO de l'AFDAS, opérateur de compétences de la culture. L'accompagnement a été réalisé par Ipama,

cabinet de référence au niveau national.

Les étapes

- Février 2021 : lancement de l'appui conseil, définition du cadre et des enjeux propres à La Vapeur.
- Mars 2021 : journée collective sur le partage de connaissance et l'analyse des enjeux, réalisation d'un diagnostic collectif et recensement d'actions à entreprendre
- Mars > Juin : formalisation et hiérarchisation des enjeux.
- Juin 2021 : présentation du plan d'actions pluri-annuel.

Les thématiques retenues et les typologies d'action

- Eco-responsabilité du bâtiment : accentuer la sobriété énergétique et la décarbonation de l'énergie.
- Transports : faciliter et promouvoir les mobilités durables.
- Alimentation : améliorer la qualité et l'impact carbone de l'alimentation proposée au sein de La Vapeur.
- Déchets : réduire, collecter et valoriser les déchets.
- Accessibilité : faciliter l'accessibilité à l'ensemble des activités.
- Prévention : informer, accompagner et prévenir les risques de différentes natures.
- Communication : adopter une communication responsable.
- Achats : favoriser les circuits courts, le réemploi et le régional.
- Insertion : encourager les projets inclusifs et favoriser l'insertion.
- Coopération : s'impliquer dans les initiatives et l'animation des coopérations.
- Biodiversité : favoriser la biodiversité et contribuer à la prise de conscience écologique.

Exemples d'actions réalisées

Transports : service de bus systématique à la fin des concerts quelle que soit l'heure de fermeture, mise en place d'un forfait mobilité durable pour le personnel, étude sur le co-voiturage (étude réalisée en 2023 disponible sur demande), etc.

Alimentation : achats en circuit court auprès de fournisseur·ses privilégiant une agriculture saine et durable, sélection de petit·es producteur·rices locaux·les...

Déchets : achats alimentaires en vrac, utilisation systématique de contenants lavables et réutilisables, prêt de gourdes aux artistes...

Les droits culturels

En référence aux textes fondateurs des droits culturels et à leur inscription dans la loi française, La Vapeur s'en empare aussi bien au titre de la protection et de la promotion de la diversité culturelle qu'à celui de « l'identité culturelle » de tout individu composée de l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se construit, communique et entend être reconnue dans sa dignité.

La question de la diversité est notamment intégrée aux missions du label SMAC même si au travers de la création et de la diffusion, encourager cette diversité tel que s'efforce de le faire La Vapeur ne permet pas de se targuer de la protection et la promotion de toutes les cultures.

Au sens de la prise en compte des pratiques culturelles des populations du territoire, outre le volet citoyen évoqué ci-avant, il en est également question dans le paragraphe sur la coopération avec les acteur·rices du territoire en mettant en jeu des ressources, des compétences et des outils dans une démarche partagée de conception de projets, de définition d'objectifs communs et de réalisations.

Cela s'exprime dans un large spectre d'activités, artistiques, culturelles, socio-culturelles, pédagogiques, médico-sociales, etc.

Une autre entrée répertoriée à La Vapeur est celle de la pratique musicale pour toutes et tous. La Vapeur propose à des novices comme à des musicien·ne·s amateur·e·s ou professionnel·le·s des cadres de pratique, d'accompagnement, de développement, d'expérimentation...

La philosophie générale est d'inviter à essayer, à s'exprimer tel que l'on est en restant à l'écoute des besoins, en aidant à les préciser et à y répondre.

Les 3A

Dans l'ensemble de ses fonctionnements, La Vapeur privilégie des modes d'intervention en accord avec les grands principes énoncés au début de ce chapitre.

La volonté commune des équipes est d'être des professionnel·le·s soucieux·ses du travail bien fait et du respect de l'autre pour permettre sereinement la poursuite des objectifs communs dans le cadre respecté de l'organisation générale prédéfinie.

Cela implique de partager cette approche et d'adopter la bonne posture pour le faire avec les nombreuses parties prenantes : équipes artistiques, bénévoles, salarié·e·s

occasionnel·le·s, usager·e·s du lieu, prestataires, partenaires, visiteur·se·s, etc.

Cette posture se traduit par la règle des 3A : accueil, attention (observation, écoute...), accompagnement (information, orientation, action...).

Ces notions se retrouvent dans de nombreux chapitres de ce document concernant la coopération, la médiation culturelle, l'accompagnement artistique ou l'inclusivité pour n'en citer que quelques-uns.

La diffusion

Les principaux enjeux de la « diffusion » à La Vapeur

- Organiser dans les meilleures conditions la rencontre des artistes et du public.
- Soutenir la création et la diffusion en encourageant la diversité artistique et culturelle et les formes émergentes.
- Défendre l'égalité des genres et la représentation des minorités.
- Développer les coopérations avec les autres acteur·rices.
- Dégager des marges budgétaires suffisantes pour permettre la prise de risque et une direction artistique ambitieuse.
- Encourager la curiosité et la découverte par des formats diversifiés et toujours renouvelés.

Les partis pris et les contraintes à intégrer

La diffusion à La Vapeur intègre de nombreux paramètres :

- Un positionnement assumé de scène généraliste des musiques actuelles.
- La prise en compte des politiques publiques pour la culture des partenaires publics locaux et du cahier des charges spécifique au label SMAC.
- La prise en compte des initiatives et des acteurs du territoire et le développement des coopérations.
- La volonté d'associer la création et la production locales et régionales dans une logique d'appui au secteur et au territoire.
- La compatibilité de l'activité de diffusion avec les trajectoires de décarbonation et de soutenabilité du climat.
- La volonté de conserver des tarifs accessibles au plus grand nombre et adaptés en fonction des types de proposition.
- Les contraintes économiques du secteur et la forte proportion de recettes propres à assurer.

Les principes directeurs

Le positionnement artistique

La programmation de La Vapeur se revendique généraliste et complémentaire de l'offre du territoire (métropole de Dijon et département). Elle tente d'aborder aussi largement que possible les différentes esthétiques présentes dans la large palette des musiques actuelles. Elle promeut l'égalité des genres, le renouvellement des formes et des contenus et la diversité culturelle.

La scène régionale

La scène locale et régionale est fortement représentée pour lui permettre de bénéficier

d'une expérience formatrice dans son parcours d'apprentissage et/ou d'une exposition auprès d'un large public qui va en majorité découvrir cette proposition artistique.

Le jeune public et les familles

La Vapeur propose une programmation régulière en direction du jeune public et des familles afin d'encourager dès le plus jeune âge le contact avec les artistes et les œuvres musicales jouées sur scène, mais aussi de favoriser l'expérience partagée adultes / enfants et inciter la transmission intergénérationnelle.

L'égalité des genres et le refus des discriminations

La Vapeur est attentive à la présence importante des femmes en souhaitant atteindre rapidement la parité tant sur scène que dans les équipes techniques et permanentes. La question de la représentation des minorités dans la programmation est également au centre des préoccupations.

À La Vapeur toute discrimination liée au genre, aux origines ou à toute autre forme d'appartenance est formellement proscrite et des campagnes de sensibilisation et de prévention sont déployées en ce sens.

La diversité

La programmation s'attache à inclure une présence artistique singulière et multiculturelle qui trouve sa source en dehors des grandes tendances du marché et défend les artistes et les entreprises de production qui s'inscrivent dans une approche indépendante voire artisanale.

Les artistes emblématiques

La programmation intègre des artistes français·es et internationaux·ales emblématiques. Ce caractère d'exception peut être incarné par leur proposition artistique hors norme, par la rareté de leurs apparitions, par leur parcours musical et artistique ou par leur valeur emblématique d'un style, d'un courant, d'une période de l'histoire des musiques actuelles. Ce type de programmation peut être proposé en partenariat avec d'autres acteurs locaux.

L'ouverture artistique

La programmation de La Vapeur se confronte régulièrement à d'autres esthétiques musicales et à d'autres disciplines artistiques et créatives comme elle a déjà pu le faire par le passé avec la musique contemporaine, la danse, le théâtre ou la lecture.

Malgré des temporalités et des pratiques différentes selon les domaines, il est important de poursuivre ces croisements interdisciplinaires qui permettent de créer des passerelles entre les projets, les équipements, les équipes et les personnes qui suivent les différentes programmations.

La coopération territoriale

Il existe un foisonnement d'initiatives et d'acteur·rices à l'échelle de la métropole dijonnaise, ce qui constitue une chance pour le territoire et une aubaine pour La Vapeur en matière de possibilités de coopérations et de complémentarités d'action, d'autant qu'une scène de musiques actuelles ne peut répondre à tous les besoins et n'est pas toujours la mieux placée pour le faire. Il apparaît cependant essentiel qu'elle se place au cœur d'un secteur dynamique, vivant et connecté à elle.

Le fait qu'il existe à Dijon et alentours de nombreux lieux, associations, festivals, promoteur·rices et, dans une moindre mesure, producteur·rices est gage de vitalité et de diversité de l'offre aux musicien·ne·s et au public, à condition que chacun tienne compte de ce qui existe et se place en complémentarité des autres opérateurs.

C'est ce que La Vapeur s'efforce de faire et d'encourager, dans une vision structurante et partagée du développement des musiques actuelles sur le territoire et plus largement sur la région Bourgogne-Franche-Comté.

Avec le secteur associatif, La Vapeur travaille des programmations communes et des prises de risques partagées avec ceux et celles qui ont un projet culturel et artistique affirmé et qui inscrivent leur action et la coopération dans la durée. La Vapeur accueille et prend part aux principaux festivals et temps forts de ces associations en croisant leurs objectifs et leurs savoir-faire aux siens.

Au-delà des cadres événementiels, d'autres collaborations régulières s'organisent à La Vapeur et hors les murs lorsque la forme artistique présentée le justifie. Cela répond à la volonté de La Vapeur de soutenir et d'accompagner les acteurs locaux dans leur évolution et de fédérer des publics autour d'une même proposition.

Pour ce qui concerne l'accueil des producteur·rices/promoteur·rices locaux·les et pour permettre à ces structures privées d'exercer leur activité qui complète l'offre sur le territoire, La Vapeur a fait le choix d'encadrer ses locations de salles en les réservant aux seules sociétés de production dijonnaises dans un rythme et une fréquence équitable établie avec eux·elles.

Nous estimons ainsi que la proposition artistique de La Vapeur reste nettement prépondérante mais qu'elle est augmentée par une offre complémentaire.

L'écosystème local, relativement équilibré du fait de la complémentarité des équipements

et de leurs directions artistiques suffisamment distinctes d'une part et des nombreuses coopérations et vigilances des acteur·rices d'autre part, est cependant fragilisé par l'apparition de nouveaux opérateur·rices.

Au plan régional et national, des phénomènes de concentration sont à l'œuvre dans une approche concurrentielle et lucrative peu compatible avec les principes et les objectifs de La Vapeur.

Cela est renforcé par la multiplication des festivals de grande ampleur qui favorisent des principes d'exclusivité et de privatisation basés sur la compétition et la concurrence au détriment des dynamiques vertueuses prônées par la coopération.

Pour La Vapeur et l'écosystème local, cela constitue une menace sur le temps long en cas de défaillance ou de faiblesse des politiques publiques.

Organisation de la programmation

La saison régulière

La diffusion est organisée par les deux programmeurs de la structure, en discussion avec les équipes de l'accompagnement artistique (exposition des artistes locaux·ales et régionaux·ales sur des premières parties, soirées « Support Your BFC band », intégration à la programmation des artistes accompagné·e·s par La Vapeur dans ses dispositifs propres et partagés comme l'Opération Iceberg) et de la médiation culturelle (programmations spécifiques à La Vapeur ou hors les murs, rendez-vous en marge des programmations, etc.).

Elle se construit également avec de nombreux partenaires au niveau local et régional :

- Le secteur associatif est particulièrement dense et actif à Dijon : Zutique, Sabotage, Risk, Chkt, L'engeance, Le Bloc, Media Music, Vaporetto, Bruit Marron, Mondofuzz, Last Disorder, Loaded Collective, Skanky Yard, Maloka, etc. La Vapeur tient compte de l'activité de ces acteurs dans sa programmation pour ajuster l'offre du territoire.
- De nombreux concerts sont organisés à La Vapeur en coopération avec certaines de ces associations en travaillant en commun les choix artistiques et en partageant les risques financiers en fonction des capacités des uns et des autres.
- Des partenariats sont développés avec les autres SMAC de Bourgogne-Franche-Comté, sur des tournées groupées ou sur de l'exposition d'artistes émergent·es.
- Des projets sont imaginés avec les autres établissements culturels dijonnais qui œuvrent principalement sur d'autres esthétiques ou disciplines : Ici l'Onde, l'Opéra de Dijon, le Théâtre Dijon Bourgogne, le Consortium, l'ABC, la Minoterie, le Dancing, etc.

Même si la très grande majorité de la programmation portée par La Vapeur se tient dans

ses murs, elle s’imagine également à l’extérieur afin de fournir un écrin adapté à toutes les formes artistiques et pour infuser le territoire.

La programmation peut choisir d’investir des formats non traditionnels en matière d’horaires et/ou de lieux originaux. Ainsi des artistes peuvent être amené·es à se produire lors de concerts secrets (lieu et proposition artistique tenus secrets jusqu’au dernier moment), chez l’habitant·e, dans un parc ou un théâtre, dans les locaux d’un·e mécène ou d’un·e partenaire, etc.

Ce principe de hors les murs a également pour vocation d’amener la musique et les artistes à la rencontre des habitant·es dans une démarche différente de la présentation frontale dans un lieu réservé et soumis à une billetterie classique.

La plupart du temps co-organisé avec d’autres, cela permet en outre de multiplier les points d’entrée et de faire se rencontrer des personnes ayant des pratiques culturelles variées.

Les temps forts

La Vapeur imagine ses temps forts pour mettre en exergue les thématiques travaillées tout au long de l’année et pour créer des contextes spécifiques propices à expérimenter de nouveaux projets et de nouvelles formes.

C’est également l’occasion de présenter des projets pensés entre les différents services de La Vapeur situés à la croisée de la médiation culturelle, de l’accompagnement artistique, de la création et de la diffusion.

Pour autant, ces événements ne doivent pas déséquilibrer ou fragiliser le budget annuel de la structure. Ils doivent au contraire venir conforter les missions de La Vapeur, notamment en ce qui concerne la mise en avant de l’émergence, de la diversité et de la nouvelle création.

C’est aussi l’opportunité d’associer des thèmes transversaux difficiles à valoriser dans l’action au quotidien tels que l’égalité des genres, l’écologie, la citoyenneté, l’accessibilité, le quartier, etc.

L’Extra Festival

Initié en mai 2022 à la sortie du COVID, ce rendez-vous défini comme sobre et joyeux investit l’espace public, les coins de nature en ville, des lieux remarquables ou insolites tout en prenant place à La Vapeur. L’Extra Festival est une invitation à vivre la musique différemment, au plus près des artistes, à participer soi-même au gré des lieux et des

formats variés, à toute heure du jour et de la nuit.

La ligne artistique est résolument orientée vers l'émergence et la nouvelle création nationale et internationale en laissant une place de choix aux artistes régionaux·ales, à ceux accompagné·e·s par La Vapeur et même aux amateur·e·s.

Des croisements sont opérés avec la médiation culturelle et l'accompagnement artistique sur des formats originaux (concert dans des structures partenaires, balades musicales, concerts pique-nique, créations originales, etc.). L'accent est également porté sur l'accessibilité à tou·tes et sur l'égalité des genres.

L'Extra Festival promeut des thèmes chers à La Vapeur tels que la sobriété énergétique, les mobilités douces et durables, la biodiversité, pour en citer quelques-uns, et invite la population à faire autrement l'espace d'un week-end.

C'est une expérience musicale et culturelle à partager entre ami·es ou en famille, une occasion de faire résonner diversité, créativité, égalité et joie de vivre.

L'Indie Day

L'Indie Day est un événement consacré aux musiques indépendantes, artistes, labels, producteur·rices, etc.

L'intention est de mettre en avant cette manière de concevoir et de vivre la musique, loin du mainstream et des considérations purement commerciales. C'est un focus sur les passionné·es qui véhiculent un état d'esprit tourné vers la curiosité, l'ouverture et l'altérité.

La Vapeur est transformée pour l'occasion et six à sept artistes investissent les deux scènes qui jouent alternativement. D'autres formes artistiques parties prenantes de ce mouvement « indie », tels que les arts graphiques, la littérature, le tatouage, la photo, etc., sont également conviées.

Le très jeune public

En 2022, un temps fort consacré à la création musicale pour les tout-petits (6 mois à 3 ans) a été expérimenté avec succès. Les propositions ouvertes aux couples parents-enfants ou à destination des structures petite enfance ont affiché complet à toutes les séances et ont été l'occasion de rencontres entre les artistes qui s'investissent dans cet univers.

Malheureusement, les contingences budgétaires n'ont pas permis de rééditer l'expérience.

Le concert de rentrée – Lalalib

Autre temps fort musical annuel à Dijon, le concert de rentrée propose le dernier vendredi d'août, dans le centre historique, une soirée de concerts réunissant artistes locaux·les, nationaux·les et internationaux·les.

La Vapeur est en charge de la programmation de cet événement de la Ville de Dijon. L'accès est gratuit et il réunit à chaque édition entre 20 et 30 000 personnes.

C'est l'occasion d'axer la programmation sur des artistes de renommée nationale ou internationale qui sont passé·es lors de leur développement à La Vapeur. C'est également l'opportunité d'une belle exposition auprès du grand public pour des artistes émergent·es et pour des formations accompagnées par La Vapeur et les autres acteurs des musiques actuelles de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Économie de la diffusion

Sur le plan économique, la diffusion est le premier poste de recettes propres de La Vapeur, mais aussi le premier poste des charges d'activités. En ce sens, il nécessite un soutien important des partenaires publics pour assurer la permanence des orientations artistiques définies par le projet d'établissement et notamment la programmation d'artistes en émergence et en développement, de groupes locaux et régionaux, de diversité esthétique et culturelle.

L'économie de la diffusion dans sa globalité est soumise à une obligation de résultat en matière de billetterie. C'est une équation complexe.

La Vapeur s'est ainsi fixée des jalons comme celui d'équilibrer le nombre d'occurrences entre une prise de risque artistique forte et la programmation d'artistes à plus forte notoriété.

Cette deuxième catégorie revient à proposer à la population l'accès à des artistes qui rencontrent un succès public avéré tout en ayant un propos artistique fort et une forme scénique intéressante. Ces artistes permettent à un public varié et nombreux de franchir, souvent pour la première fois, la porte d'un lieu tel que La Vapeur.

Ce type de programmation ne doit pas venir puiser dans les crédits publics dévolus à la diffusion. Ces productions visent un résultat financier à minima à l'équilibre, voire en excédent afin de le réinvestir sur des propositions d'artistes moins exposé·es ou intervenant dans des niches artistiques plus éloignées du grand public.

La médiation culturelle

Définition et enjeux

Définition

À travers l'axe « médiation culturelle », La Vapeur propose des rendez-vous ouverts à tous·tes ou construit des projets sur-mesure avec des acteur·rices du champ social, médico-social, éducatif ou de l'éducation populaire.

Au cours de ces rendez-vous ou projets, les participant·es peuvent **collectivement** apprendre des techniques artistiques, pratiquer de la musique, découvrir des outils de création, fabriquer des choses avec leurs mains, jouer avec d'autres personnes, échanger, se questionner, s'exprimer, rencontrer des professionnel·les du milieu culturel, découvrir une autre manière d'envisager ce qui les entoure ou simplement s'émouvoir.

Et tout cela se fait par l'intermédiaire des musiques actuelles et leur univers culturel, historique et politique.

Enjeux

C'est une **conception éducative et sociale** qui est donnée à la culture à travers les réflexions et actions portées par la médiation culturelle à La Vapeur.

Les enjeux des projets que nous proposons sont les suivants :

- **Valoriser l'imaginaire et la créativité des personnes.**
- **Faciliter et encourager l'expression des personnes.**
- **Créer les conditions favorables à la rencontre des gens.**
- **Promouvoir l'esprit « collectif ».**
- **Défendre l'épanouissement et non la performance.**
- **Valoriser et respecter l'identité culturelle de chacun·e.**

Cinq axes de travail

L'ensemble de ces enjeux est décliné de manière transversale dans les 5 axes de travail qui orientent les réflexions et projets de l'équipe médiation culturelle de La Vapeur.

Dans le cadre de cette nouvelle période, une attention particulière sera portée sur la **pratique artistique** (axe 3). Ceci s'explique par le peu de projets ayant pu être mis en place dans le précédent projet du fait du COVID.

Un **nouvel axe de travail** apparaît dans ce projet 2024/2027 pour la médiation culturelle. Il s'agit de l'accompagnement des musiciens et musiciennes impliqué·es dans les projets de médiation. Il nous paraît important de nous dégager du temps pour accompagner les artistes dans leur questionnement sur la manière d'intervenir auprès des gens afin de trouver une posture pédagogique qui est adaptée aux enjeux définis précédemment.

Organisation de la médiation culturelle

Elle est répartie en trois grandes typologies d'actions, elles-mêmes sous-divisées en axes d'intervention au nombre de 5.

Partenariat avec des structures sociales, éducatives ou médicales

1. L'éducation artistique et culturelle de la crèche à l'Université.
2. L'expérience culturelle collective au service du champ social, socio-éducatif, médico-social et de l'éducation populaire.

Rendez-vous ouverts à toutes et tous

3. L'initiation à des pratiques artistiques à tous les âges.
4. Rencontres autour des musiques actuelles.

Accompagnement pédagogique des intervenant·es

5. Accompagnement des artistes impliqué·es dans les projets de médiation culturelle

Types d'intervention & expérimentation

Les actions menées dans le cadre de la médiation culturelle à La Vapeur se nourrissent de **tous les éléments qui participent à l'écosystème** des musiques actuelles : la pratique instrumentale, l'écriture, le journalisme, le graphisme, le courant « DIY », les métiers spécifiques, les aspects techniques, la sociologie, l'histoire, etc. Tous ces éléments sont prétexte à mener des ateliers ponctuels ou des projets longs, des rencontres avec un groupe spécifique ou des conférences ouvertes à tous·tes.

Nous défendons de pouvoir **expérimenter** des formes d'intervention différentes selon chaque projet, chaque rendez-vous proposé. L'expérimentation est la seule manière de pouvoir créer des actions adaptées aux besoins des personnes ou des partenaires. Ce que l'expérimentation implique :

- Avoir du temps, des espaces de travail et des moyens financiers non contraints par des appels à projets ou des cadres d'intervention non souples.
- Être en relation avec des partenaires, des pairs, des personnes ressources qui

nous accompagnent dans nos réflexions et nos actions.

- nous questionner sur nos manières de faire et de nous adresser aux gens, aux partenaires et aux artistes qui interviennent à nos côtés.

Partenariats avec des structures sociales, éducatives ou médicales

Les actions menées s'organisent en deux parties, selon le type de partenaires impliqués dans l'action :

1. L'éducation artistique et culturelle de la crèche à l'Université

Il s'agit d'actions menées avec des structures relevant du champ de l'enseignement du 1^{er} et 2nd degré, de l'enseignement supérieur ainsi que les structures d'accueil de la petite enfance.

2. L'expérience culturelle au service du champ social, socio-éducatif, médico-social et de l'éducation populaire

Il s'agit d'actions menées avec des structures œuvrant dans le champ social, socio-éducatif, médico-social et de l'éducation populaire (IME, foyers ruraux, maison de l'enfance, PJJ, etc.).

Territoires d'action

Le label SMAC définit le département de la Côte-d'Or comme zone de rayonnement des actions de médiation culturelle de La Vapeur. Cette implication départementale s'amplifie depuis plusieurs années et l'enjeu pour ce nouveau projet est de poursuivre ce déploiement au regard des besoins de ce territoire.

Il est alors important de rappeler que l'équipe de la médiation culturelle ne peut pas déterminer seule les orientations de son action et les partenaires avec qui collaborer. La remontée des besoins des acteur·rices du département ne peut se faire qu'avec l'aide des services des collectivités et des professionnel·les de l'Education Nationale impliqué·es dans la mise en place d'actions ou de politiques éducatives et sociales de ce territoire.

L'absence de l'aide au fonctionnement du département de la Côte-d'Or impacte également le déploiement de nos actions à une échelle départementale, limitant nos actions aux réponses à des appels à projets.

Les collaborations avec les structures dijonnaises sont naturellement facilitées par la proximité géographique des établissements et des équipes ainsi que par l'identité de La Vapeur comme équipement de la Ville de Dijon.

Nous poursuivons également une démarche de collaboration spécifique avec les structures et acteur·rices agissant dans le quartier de La Vapeur (cf. partie axe transversaux).

Méthode de travail

Le développement de cet axe se fait en cohérence avec les spécificités du territoire et donc en fonction de ses besoins. Il est donc nécessaire d'avoir l'analyse des acteur·rices et des collectivités compétentes et de mener un dialogue régulier et constructif avec ces dernier·ères.

La conception des projets est basée sur le partenariat avec la structure et les équipes engagées dans l'action et donc sur le dialogue, la confiance et l'inter-connaissance. Le partage d'objectifs et la définition collective du sens de l'action est indispensable à la collaboration.

La « marque de fabrique » de la médiation culturelle à La Vapeur

Depuis plusieurs années, nos réflexions et collaborations nous ont amenées à fabriquer ou accompagner le développement d'instruments pédagogiques facilitant la pratique musicale collective.

Ces instruments sont ensuite prêtés à des partenaires ou des artistes, accompagné·es par l'équipe médiation de La Vapeur. Des temps de formations sont imaginés pour une bonne prise en main de l'instrument.

Ces outils sont là pour permettre à un groupe constitué de jouer ensemble et donc d'appréhender l'écoute, la discussion, l'animation et la création collective. Il s'agit de créer du « commun ».

Ce format d'intervention permet de mettre en place un grand nombre de projets sans être contraint financièrement (prêt souvent gratuit).

De plus, cela permet de défendre l'idée que la mise en place de projets autour de la musique peut se faire sans être un·e professionnel·le de la musique. **Il s'agit d'une certaine manière de permettre aux partenaires avec qui nous travaillons de se sentir légitime d'animer un projet musical.**

L'éducation artistique et culturelle de la crèche à l'Université

La Vapeur poursuit son engagement éducatif aux côtés des équipes pédagogiques des structures de la « petite enfance », de l'Education Nationale ainsi que des établissements d'enseignement supérieur.

Nous faisons apparaître notre engagement avec les structures de la petite enfance à cet endroit du projet afin de montrer leur rôle essentiel dans l'éducation artistique et culturelle des enfants, au même titre que celui des écoles, collèges et lycées.

Le fonctionnement est bien évidemment différent des relations et montages de projets avec l'Education Nationale. C'est une démarche spécifique et complémentaire, à valoriser dans le parcours éducatif des enfants.

De la même manière, nous faisons apparaître l'importance de mener des collaborations avec des structures d'enseignement supérieur, mais ce champ d'actions n'est pas prioritaire pour l'équipe médiation. Nous répondons aux sollicitations quand nos compétences et notre activité le permettent mais nous n'avons pas défini une démarche de partenariat précise.

Afin de faire évoluer notre engagement auprès de l'enseignement supérieur, nous souhaitons lancer une expérimentation autour de la création de projets spécifiques pour les filières culturelles installées à Dijon dans le cadre du projet 2024/2027.

OBJECTIFS 2024 – 2027

Petite Enfance

- Concevoir des outils pédagogiques ou actions « clé en main » gratuites pour les structures « petite enfance », intégrant des temps de réflexion/formation avec les équipes pédagogiques.
- Construire des projets sur-mesure avec certaines structures de la petite enfance en fonction d'appels à projets et des besoins éducatifs.
- Travailler de manière spécifique avec les structures dédiées à la petite enfance du « quartier voisin » de La Vapeur (cf. définition dans la partie « implication dans notre quartier »).

1^{er} et 2nd degré

- Poursuivre le prêt gratuit de l'outil pédagogique La Frite (pour le 1^{er} et 2nd degré) et l'accompagnement des enseignant·es l'empruntant dans la mise en place de leur projet musical.
- Lancer une réflexion sur la conception d'une action spécifique ou d'un dispositif « clé en main » à destination des classes de maternelle.

- Construire des projets sur-mesure avec certaines classes en fonction d'appels à projets et des besoins éducatifs.
- Poursuivre notre implication dans le dispositif Peace & Love, spectacle pédagogique de prévention aux risques auditifs pour les classes de collège et lycée
- Proposer une programmation de spectacles sur le temps scolaire (du primaire au collège).
- Accompagner la venue de classes à La Vapeur dans le cadre d'un projet (séances d'écoute, visites, tarifs spécifiques, rencontre de professionnel·les, etc.).
- Travailler de manière spécifique avec les écoles du « quartier voisin » de La Vapeur (cf. définition dans la partie « implication dans notre quartier »).

Enseignement supérieur

- Tester un format de partenariat avec les filières de l'uB relevant du secteur de la culture pour accompagner les étudiant·es dans leur réflexion et confronter La Vapeur et ses activités à leur regard, leur génération ;
- Répondre aux sollicitations de partenariat selon les disponibilités de l'équipe médiation culturelle.

L'expérience culturelle collective au service du champ social, socio-éducatif, médico-social et de l'éducation populaire

Nous avons fait le choix de rassembler dans un même axe de travail, les acteur·ice·s du champ social, socio-éducatif, médico-social et de l'éducation populaire car nous souhaitons proposer un mode de collaboration et des méthodes de travail similaires à ces dernier·es.

Globalement, La Vapeur souhaite collaborer avec des professionnel·les de ces champs d'intervention revendiquant **l'expérience culturelle collective comme un outil pédagogique au service des enjeux éducatifs et/ou sociaux qu'il·elles défendent.**

Comme nous l'avons évoqué précédemment, des partenariats avec les structures installées dans le quartier Varennes / Toison d'Or / Joffre seront développés de manière spécifique (cf. définition dans la partie « implication dans notre quartier »).

OBJECTIFS 2024 – 2027

- Poursuivre le prêt gratuit de l'outil pédagogique Kit Rock et l'accompagnement des professionnel·les l'empruntant dans la mise en place de leur projet musical.
- Créer et prêter un autre instrument pédagogique issu d'une autre esthétique musicale pour faciliter la mise en place de projets de pratique musicale par les

partenaires grâce à des financements spécifiques.

- Répondre aux sollicitations qui nous sont faites et mener des projets sur-mesure selon les financements disponibles.
- Accompagner selon les besoins la venue de groupes de personnes à La Vapeur pour des évènements ouverts à tous·tes (séances d'écoute, visites, tarifs spécifiques, accueil spécifique le jour même, etc.).
- Mettre à disposition certains espaces de travail ainsi que certaines compétences de l'équipe de La Vapeur (prêt de studios de répétition, conseils techniques, formation à des logiciels, etc.).
- Selon des besoins identifiés, organiser des temps de formation/sensibilisation à destination de partenaires autour de la pratique artistique et de démarches pédagogiques liées aux musiques actuelles afin de leur permettre de mener certains types de projets en autonomie ou à partir d'outils prêtés par La Vapeur.
- Organiser des concerts hors les murs dans les structures partenaires en lien avec un projet de pratique artistique et l'actualité de La Vapeur.
- Poursuivre notre engagement au sein de la maison d'arrêt de Dijon et développer des actions en direction des mineur·es et du milieu ouvert grâce au soutien d'appels à projets.
- Travailler de manière spécifique avec les structures installées dans le quartier Varennes / Toison d'Or / Joffre en fonction de leurs besoins et de ceux des habitant·es.

Rendez-vous ouverts à toutes et tous

La Vapeur poursuit l'organisation de rendez-vous à l'adresse de tous·tes parallèlement à la venue d'un·e artiste en concert ou à travers la pratique artistique. Avec comme point commun de s'adresser à tou·te·s, sans connaissance spécifique pré-requise, ces rendez-vous sont organisés de manière trimestrielle en fonction de l'actualité de la structure, du quartier qui nous entoure ou de la vie culturelle dijonnaise.

Ces rendez-vous s'adressent à tou·te·s les habitant·e·s sans limite de territoire.

L'initiation à la pratique artistique à tous les âges

Il est important pour La Vapeur de définir un axe de travail spécifique autour de la pratique artistique (et pas seulement musicale) s'adressant à des personnes « amateurs », au sens de « non-professionnelles » ainsi qu'à des personnes « novices », c'est-à-dire qui ne maîtrisent pas cette pratique.

Peu développées à hauteur des objectifs dans le précédent projet du fait de l'impact du COVID, nous souhaitons montrer l'engagement de la structure pour des démarches de partage et d'apprentissage de techniques et de pratiques, permettant aux gens de « faire ».

Principes des actions proposées :

- Ne pas avoir besoin de connaissances spécifiques.
- Favoriser l'expression des personnes.
- Utiliser des méthodes d'apprentissage ludiques et valorisant l'esprit collectif.
- Défendre l'épanouissement et non la performance.
- Faciliter le croisement des générations.
- Organiser les rendez-vous dans un cadre convivial et bienveillant.

OBJECTIFS 2024 – 2027

- Proposer chaque saison un ou deux projets longs s'adressant aux adolescent·es et adultes pour « faire ensemble ».
- Poursuivre les rendez-vous « Jouons ! » permettant de valoriser des pratiques artistiques autour d'un thème.
- Co-organiser avec le service de l'accompagnement artistique une expérience artistique autour de l'œuvre d'un·e artiste professionnel·le.
- Proposer chaque saison un projet spécifique à destination de la pratique artistique pour les enfants.

Rencontres autour des musiques actuelles

Nous souhaitons proposer des rendez-vous trimestriels ouverts à toutes et tous permettant aux participant·es d'échanger autour de la musique ou de découvrir la musique sous différents points de vue (sociologique, historique, etc.) : séance d'écoute, débat, conférence, rencontre d'artistes, etc. Nous veillons à ce que ces rendez-vous soient conviviaux.

Ces rendez-vous s'adressent principalement à des adolescent·es et adultes. Cependant, nous tâcherons de créer des rendez-vous adaptés aux enfants et à leurs familles.

OBJECTIFS 2024 – 2027

- Programmer des rendez-vous réguliers donnant des clés de compréhension sur les activités de La Vapeur.
- Organiser selon l'actualité des rencontres avec les artistes programmé·es.
- Proposer des cycles de rendez-vous (conférences, projections, expositions, etc.) donnant des clés de compréhension sur un aspect historique, sociologique ou politique des musiques actuelles ;
- Créer des temps de débats sur des thèmes transversaux à la vie en société (liberté d'expression, rapports homme/femme, écologie, etc.) prenant comme point de départ la musique et son univers ;
- Participer aux événements municipaux ou nationaux permettant de faire découvrir le lieu au plus grand nombre (Journées européennes du patrimoine, par exemple).

Accompagnement pédagogique des artistes et intervenant-es impliqués-es dans les projets de médiation

Il s'agit d'un nouvel axe de travail pour l'équipe de la médiation culturelle.

Nous souhaitons pour les quatre prochaines années initier une réflexion sur la manière d'accompagner les artistes et intervenant-es avec qui nous partageons des projets éducatifs.

Cet accompagnement doit faciliter la mise en place des projets et notamment permettre que la posture pédagogique des artistes et intervenant-es corresponde aux enjeux définis dans le projet.

C'est également l'occasion de valoriser les actions de médiation culturelle comme faisant partie de leur métier (pour ceux et celles qui le souhaitent) et nécessitant des compétences spécifiques.

Ce sera aussi l'occasion d'initier de nouveaux et nouvelles artistes au niveau local à des actions socio-éducatives et ainsi renouveler les possibilités d'intervention artistique auprès de nos partenaires.

Enfin, cet accompagnement sera formateur pour l'équipe médiation. Il s'agit pour nous d'être dans une démarche d'accompagnement réciproque, les réflexions des un-es nourrissant celles des autres.

Il est prématuré de définir un cadre d'accompagnement ainsi que des objectifs. Les deux premières années du projet 2024/2027 permettront d'appréhender les besoins (artistes, intervenant-es, et équipe médiation) et de tester des formats de discussions et d'échanges.

Un croisement avec la démarche d'accompagnement du service accompagnement artistique sera sans doute opéré.

L'accompagnement artistique

Définition et enjeux

Sous ce vocable, La Vapeur regroupe l'ensemble de ses actions destinées aux musicien·nes en matière d'accompagnement, de création, de répétition, de formation, de pratique amateur et de ressource. La Vapeur s'inscrit dans une dynamique globale d'accompagnement artistique, ouverte à tous·tes, accessible et tournée vers l'ensemble des esthétiques musicales.

L'accompagnement artistique est donc le processus d'écoute, d'analyse et de soutien actif aux musicien·nes afin de leur permettre d'identifier leurs besoins réels, de progresser dans leur maîtrise artistique, d'ouvrir de nouvelles directions de travail, d'expérimenter leurs idées ou de consolider leur démarche de création.

La démarche d'accompagnement

La notion d'accompagnement est au centre de l'ensemble des actions portées par l'équipe de l'accompagnement artistique.

À ce titre, se crée une relation particulière entre La Vapeur et les artistes accompagné·es. Cette relation spécifique se déroule dans un cadre défini pour tous·tes. Il permet d'instaurer des espaces autorisant une marge de jeu, une véritable écoute accueillant réellement la parole de chacun·e dans toute sa subjectivité y compris celle de son refus ou de ses résistances. C'est pour cela que la démarche d'accompagnement doit être impulsée par l'artiste lui·elle-même, qui devient moteur de son propre accompagnement et donc initiateur du dialogue avec La Vapeur.

Afin de respecter le projet de chaque artiste, il est important de considérer toute démarche artistique comme matière émanant du plus intime des individus qui la défendent. À ce titre, la posture de l'accompagnateur·rice doit préserver le dialogue nécessaire au bon accompagnement de l'artiste. Si la fonction légitimise l'accompagnant·e, sa posture préserve le projet relationnel d'accompagnement. Cette relation doit être envisagée comme un lien d'influence réciproque et donc un engagement de chacune des parties dans cette réciprocité.

Même si le cadre est le même pour tous·tes, chaque individu est différent et, par conséquent, chaque projet artistique l'est aussi. Ainsi, il est impossible d'imaginer un programme d'accompagnement commun. Le rôle de l'accompagnant·e est donc en premier lieu d'effectuer un diagnostic partagé avec l'artiste pour reformuler les problématiques, identifier les besoins et déclencher les bons outils aux bons moments.

En aucun cas il ne s'agit de se soustraire au travail de l'artiste ou à la position d'un·e autre professionnel·le du secteur : l'accompagnant·e ne trouve pas de date à l'artiste, ne s'improvise pas directeur·rice artistique, etc. Il·elle suggère par l'interrogation mais n'impose pas, il·elle propose des méthodologies permettant d'atteindre les objectifs fixés mais ne se substitue pas à l'artiste qui doit, lui·elle même, faire les démarches nécessaires à l'évolution de son projet.

Accompagner lorsqu'il le faut : un nouveau format d'accompagnement

L'expérience des précédents dispositifs d'accompagnement (Lofi - stéréo - Hifi, puis Alpha & Vega) a permis à La Vapeur d'évaluer la portée de ses actions tout en mesurant l'attente importante des musicien·nes de notre territoire signifiant leur besoin d'être accompagné·es. L'appel à candidature, le contexte exclusif d'un dispositif borné dans le temps et l'uniformisation des outils mis en œuvre pour l'ensemble des groupes bénéficiant de ses dispositifs ne semblent plus correspondre aux réels besoins des artistes.

Pour être pertinent, un dispositif d'accompagnement se doit d'être "sur-mesure". Dès lors, la notion même de dispositif disparaît et le format d'accompagnement s'adapte aux besoins identifiés des projets artistiques. Ainsi, à moyens égaux nous pourrions répondre à davantage de projets en ciblant les besoins réels, évitant ainsi le sentiment d'inaccessibilité ressenti par certain·es artistes et, parfois, une certaine idéalisation, voire fantasme, véhiculé par l'accession à un "dispositif" d'accompagnement.

Dans une volonté d'apporter plus de lisibilité aux missions d'accompagnement et des réponses pertinentes aux besoins identifiés et partagés des artistes, La Vapeur offrira dès 2024, un accompagnement sans dispositif, accessible à tous·tes, proposant dans un premier temps :

- Un **rendez-vous diagnostic** permettant la réalisation d'un diagnostic partagé avec l'artiste, proposant des objectifs à court, moyen et long terme.

Dès lors, et en fonction des besoins identifiés, un suivi adapté à la dynamique d'évolution du projet pourra être mis en place proposant différents temps d'accompagnement :

- **Rendez-vous conseil** permettant d'aborder les questions de structuration, de stratégie, de réseaux, de communication, d'entourage professionnel, les questions juridiques.
- **Répétitions accompagnées** offrant un regard extérieur sur l'aspect musical et artistique (de la pratique instrumentale à la cohérence de la direction artistique).
- **Écoutes en studios** apportant une oreille extérieure technique, formée et bienveillante sur la production musicale des artistes.

À ce stade, l'ensemble des projets pourront stipuler le fait d'être « accompagné-es » par La Vapeur.

Dans un second temps, lorsque la relation d'accompagnement est établie et que la dynamique d'évolution du projet artistique l'impose, l'équipe de l'accompagnement artistique pourra déclencher des actions plus conséquentes qui seront l'objet de conventions d'engagement entre l'artiste et La Vapeur. Dans ce cadre, pourront être mis en place :

- Le coaching scénique en résidence.
- **L'accès gratuit aux studios de répétition et studio MAO** sur une période donnée.
- **Une participation financière raisonnée** fléchée sur du service (mix / master / cours ou autre) et de l'achat de matériel dans une limite de 1000€ par projet et une enveloppe globale de 3000€ / an.
- **Une mise à disposition des espaces scéniques de la vapeur** (résidence).
- Le financement d'intervenant-es extérieur-es.

Enfin, l'accompagnement artistique pourra promouvoir les projets artistiques locaux ayant atteint une étape de développement nécessaire en proposant la création de médias (captation de live sessions / création de podcast) et en favorisant leur visibilité sur les différents rassemblements professionnels régionaux et nationaux : forum de la féma, rencontres programmation Inouïs du Printemps de Bourges, Fimu, MaMA, Bars en Trans, Crossroad, etc.

L'Opération Iceberg

Initié et conduit par les Eurockéennes de Belfort (FR) et La Fondation CMA (CH) depuis 2014, 13 acteur·rices culturel·les franco-suisses développent un projet d'accompagnement de 11 groupes émergents qui bénéficient de résidences, de formations, de concerts, de tables rondes sous forme de rencontres avec des coordinateur·rices techniques, des intervenant-es artistiques, des communicant-es nouvelles technologies, etc.

La Vapeur s'inscrit dans ce dispositif en portant chaque année un·e artiste bourguignon·ne, en accueillant en résidence un·e artiste suisse et en participant aux rencontres annuelles consacrées à l'émergence artistique.

L'Ecole Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté

Depuis plusieurs années, La Vapeur et l'Ecole Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté (ESM BFC) sont partenaires. Ce partenariat protéiforme regroupe à la fois

l'accueil des étudiant·es du cursus musiques actuelles dans les studios et les espaces scéniques de La Vapeur pour différents cours, répétitions, auditions et concerts de chaque promotion.

Il ajoute une plus-value à l'accompagnement des artistes locaux·les. À titre d'exercice ou de démonstration, les groupes répétant à La Vapeur peuvent bénéficier d'accompagnements ponctuels ou suivis, dans les studios de répétition ou sur scène, menés par les étudiant·es ou leurs professeur·es. Cette collaboration est le fruit d'échanges réguliers avec l'ESM permettant à La Vapeur de prendre part et de soutenir la formation professionnelle en région tout en accroissant ses possibilités d'accompagnement et en consolidant ses outils de suivi et de développement des artistes locaux·les.

Les ateliers - formations

Développer un projet artistique revient à apprendre une quantité de métiers en même temps. Se structurer, communiquer, jouer, enregistrer, arranger, réseauter, rédiger, photographier sont autant de savoir-faire dont l'artiste se fait l'élève lorsque, par la force des choses, il ou elle doit défendre, seul·e, son projet.

La Vapeur propose donc un ensemble d'ateliers et formations dont la ligne pédagogique s'efforce d'être en adéquation avec les problématiques mentionnées par les artistes. En programmant des rendez-vous réguliers et des formats récurrents, l'accompagnement artistique favorise la rencontre humaine et artistique entre musicien·nes et professionnel·les du secteur des musiques actuelles qualifié·es (facteur principal dans le développement d'un projet artistique) et fidélise une majorité de musicien·nes identifiant ces temps échanges pédagogiques comme des espaces de rencontre entre artistes.

Parmi ces formats réguliers, La Vapeur propose notamment un ensemble d'ateliers autour du **DIY** (Do It Yourself – faire par soi-même) traitant par exemple du booking, des clips ou de la sonorisation, ainsi que des **rencontres** avec des professionnel·les du secteur. Elle invite des professionnel·les spécialisé·es reconnu·es lors de **masterclasses** ou d'écoutes analytiques en studio (**On analyse vos prods !**). Enfin, La Vapeur présente chaque semestre une offre complète autour de la **MAO** – musique assistée par ordinateur : cours du soir pour débutant·e, cours particuliers, cursus complet de 5 ateliers couvrant les besoins identifiés des musicien·nes face à la MAO.

Enfin, La Vapeur propose chaque année un ou plusieurs rendez-vous conviviaux à l'ensemble des musicien·nes et usager·es des studios durant lesquels chacun·e peut se rencontrer, échanger et participer aux olympiades des studios.

L'accès à la scène

La Vapeur favorise l'accès à la scène et offre aux groupes locaux et régionaux la possibilité de jouer à La Vapeur et au Bistrot de la Scène chaque trimestre. Suivant le niveau de développement du projet artistique, l'accompagnement artistique décline différents formats chaque trimestre.

Le Grand Bain

Il s'agit là d'un tout premier accès à la scène destiné aux groupes dijonnais débutants et peu identifiés localement. Historiquement organisé et développé avec La Péniche Cancale aujourd'hui fermée, La Vapeur poursuit la programmation de ces soirées gratuites en collaboration avec le Bistrot de la Scène qui met à disposition son lieu.

Pour préparer ces rendez-vous, La Vapeur et le Bistrot de la Scène offrent à chacun des deux projets artistiques programmés une journée de résidence dans les conditions du concert lors de laquelle le groupe est coaché par un·e des membres de l'accompagnement artistique.

Support Your BFC Band

Initialement nommées Support Your Local Band, les soirées Support Your BFC Band sont rebaptisées afin de consolider un format régional ouvrant le plateau du club de La Vapeur à un groupe côte-d'orien suivi par La Vapeur et un projet artistique émergent accompagné par une structure partenaire de la région Bourgogne-Franche-Comté (SMAC, autre lieu ou festival). C'est l'occasion pour l'artiste local·e de mobiliser son public et d'être découvert·e, comme l'autre artiste émergent·e, par plus une audience plus large.

Sous ce format collaboratif du Support Your BFC Band, à l'image des structures partenaires précédemment mentionnées, La Vapeur propose et accompagne les artistes côte-d'orien·nes lorsqu'ils ou elles sont programmé·es sur des soirées similaires dans d'autres villes de la région. À ce titre, La Vapeur finance les salaires et le transport du groupe.

Les premières parties

Lors de l'accueil de groupes nationaux et internationaux en tournée, La Vapeur s'attache chaque fois qu'elle le peut à programmer en priorité un·e artiste dijonnais·e, côte-d'orien·e ou résidant en Bourgogne-Franche-Comté en première partie pour qu'il ou elle puisse ainsi bénéficier d'une exposition et d'une expérience de mise en situation professionnelle quand il s'agit d'artistes amateur·es.

Les autres programmations

Les artistes issu·es du territoire régional ne sont pas limité·es aux premières parties et aux soirées découvertes. Il·elles intègrent également les programmations des événements qui

jalonnent la saison de La Vapeur et notamment les nombreux temps forts et festivals.

La création

Parce que le sens premier de son action est de permettre aux artistes de créer, de se produire sur scène et de diffuser leurs œuvres, La Vapeur les soutient dans leur processus créatif et notamment dans le travail de transposition à la scène et de préparation de tournée.

Les résidences

Accueil des musicien·nes professionnel·les et amateur·es en résidence dans nos espaces dans les meilleures conditions de travail possible.

Ces résidences de création s'inscrivent dans différents formats :

- **Accueil de productions extérieures** sur des temps de création.
 - Lorsqu'il s'agit d'artistes établi·es, le·a producteur·rice prend en charge les coûts et loue les espaces.
 - Lorsqu'il s'agit de projets artistiques plus risqués, La Vapeur apporte une contribution sous la forme de mise à disposition d'espaces, de services et de participation financière, sur son maigre budget disponible sur ce volet ou en établissant des demandes d'aides spécifiques auprès d'organismes professionnels compétents.
- **La création en production propre ou en co-production.** La Vapeur tient à porter des projets de création qui sont des espaces de rencontres artistiques féconds, des lieux de partage, d'apprentissage et d'enthousiasme. Les moyens humains et financiers disponibles ne permettent pas de les envisager de manière fréquente.
- **La mise à disposition des espaces scéniques.** Dans le cadre de l'accompagnement de la scène locale et régionale, et d'un soutien à la professionnalisation pour quelques artistes, La Vapeur met en place des résidences de travail au plateau. Cela s'inscrit dans le processus d'apprentissage de ces artistes mais aussi des besoins de création inhérents à tout spectacle.
- **Les sorties de résidences.** Régulièrement La Vapeur organise avec les projets en résidence un temps de restitution permettant l'écoute et la rencontre avec des professionnel·les du secteur des musiques actuelles. Ces temps sont parfois ouverts aux abonné·es et bénévoles afin d'expérimenter le travail accompli et d'échanger avec ces dernier·ères.

La création comme vecteur d'émulation artistique

La Vapeur souhaite favoriser la pratique artistique collective propice à la rencontre et l'échange. Consciente que le temps de la création est un temps long, l'équipe de l'action artistique a initié en 2022 la création d'un groupe constitué : **Le Vapeur Crew**.

Cet ensemble, composé à ce jour de 5 musicien·nes amateur·es, a travaillé toute la saison 2022 – 2023 autour d'un répertoire francophone et féminin qu'ils ont restitué lors de l'Extra Festival en 2023.

La Vapeur a donc initié la constitution de ce groupe de musique se réunissant régulièrement aux studios de répétition. Sans exclure l'arrivée ou le départ de certain·es musicien·es suivant leur choix, chaque saison sera porteuse d'une thématique nouvelle et d'un partenariat nouveau. La Vapeur souhaite désormais initier un travail avec les structures pédagogiques du territoire autour d'une thématique commune et d'un répertoire commun.

Le service de l'accompagnement artistique travaille également transversalement avec le service de la médiation culturelle sur des temps de création plus ponctuels, notamment sur les espaces artistiquement libres que sont l'**Extra Festival** ou le festival des **Nuits d'Orients et d'ailleurs** (événement de la Ville de Dijon). Sur ces temps, La Vapeur appréhende des pratiques et des esthétiques nouvelles ou peu représentées dans les musiques actuelles, l'occasion d'explorer de nouveaux formats, de nouvelles rencontres et de mêler musicien·es professionnel·les, amateur·rices, personnes non-initié·es, novices voire de mêler d'autres arts autour d'un élan commun de création.

Les studios de répétition et le studio MAO

Les studios de répétitions sont un lieu où se rencontrent continuellement musicien·es amateur·es, acteur·ices locaux·les et professionnel·les du territoire. À ce titre, La Vapeur souhaite offrir le meilleur service possible en proposant à chacun·e un véritable **outil de travail professionnel**. Dans un contexte artistique où les pratiques des artistes de musiques actuelles évoluent sans cesse, La Vapeur reste à l'écoute des usagè·es afin de continuer le travail de mise à jour de ces espaces initié en 2020 avec la création d'un studio MAO, le renouvellement des systèmes de diffusion vieillissant des studios, la gestion simplifiée de l'occupation et la réservation en ligne grâce au logiciel Quick Studio.

La Vapeur dispose à ce jour de 6 studios équipés destinés à la répétition et à la création, et un studio de Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O.). Ils sont ouverts 6 jours sur 7

aux horaires où la plupart des usagè·es peuvent s'adonner à leur passion.

En 2024, La Vapeur engagera un renouvellement matériel conséquent, alimenté des retours d'expérience récoltés auprès des usager·ères ces dernières années afin d'offrir des outils de travail en adéquation avec la réalité des pratiques et dans lesquels l'ensemble des esthétiques y trouvent leur compte.

Ces investissements seront réfléchis selon 5 axes de développement :

1. Aide à la création (parc instrumental).
2. Mise à jour du parc technique des studios de répétition (adaptation et spécialisations aux différentes esthétiques (notamment Electro / Rap / Métal et autres).
3. Ligne pédagogique MAO (logiciel et matériel communs et identifiés aux pratiques communes MAO).
4. Ajustement acoustique des studios.
5. Prévention des risques auditifs (installation de dB mètre dans chacun des studios).

La question de l'évaluation

En faisant le choix d'une philosophie d'accompagnement ouverte à tous·tes, La Vapeur s'engage à répondre à l'ensemble des sollicitations. Or, il existe autant de parcours d'accompagnement que de groupes accompagnés. Entre la pratique loisir et le projet en voie de professionnalisation les problématiques et les objectifs diffèrent beaucoup. Un accompagnement "sur-mesure" tel que La Vapeur le défend nécessite de prendre en compte les attentes et ambitions de chaque artiste et de rester pertinent à chaque endroit de développement. La réussite des missions d'accompagnement n'est donc pas corrélée à la renommée publique d'un projet artistique ni au nombre de projets accompagnés en une saison. Le travail d'accompagnement réside d'abord en la capacité d'établir, en accord avec l'artiste, les bons diagnostics afin de dégager des objectifs cohérents avec son projet et l'ambition de ce dernier pour lui offrir les bons outils de développement aux bons moments.

C'est dans cet espace mouvant au sein d'un cadre bien défini que réside la pertinence de nos actions. Comment alors l'évaluer avec des critères adaptés et pas uniquement quantitatifs ?

La Vapeur poursuit cette réflexion en interne et en prenant part activement aux réflexions nationales sur le sujet.

Il s'agit de proposer de nouveaux critères d'évaluation venant enrichir les précédents et s'appuyant sur de nouveaux outils tels que des questionnaires annuels et ponctuels, des bilans de service réguliers, la mise en place de temps d'observation et d'auto-évaluation

ou de documents de suivi tournés vers la bonne réalisation des objectifs des projets accompagnés.

Les actions transversales au projet artistique et culturel

L'implication dans le « quartier » de La Vapeur

La Vapeur poursuit son engagement dans le quartier qui l'entoure en mettant ses compétences et ses espaces aux services de l'animation de ce territoire et de ses forces vives.

Cet engagement, débuté en 2012, a permis la mise en place de nombreuses collaborations et expérimentations avec les structures professionnelles installées dans ce quartier. Le bilan de ces projets permet de définir l'implication de La Vapeur pour 2024 - 2027.

Définition du terme « quartier »

Face à la diversité du quartier qui entoure La Vapeur et à son étendue, l'organisation des actions est réfléchié selon deux zones : le « Grand Quartier » et le « Quartier Voisin ».

- Le Grand Quartier correspond au quartier défini par les commissions de la Ville de Dijon, c'est-à-dire le quartier Varennes / Toison d'Or / Joffre.
- Le Quartier Voisin correspond à la zone située autour de La Vapeur s'étendant sur 1,25 kms (soit 15 minutes à pied) et limitée par la voie de chemin de fer. Il s'agit donc d'un territoire très proche de La Vapeur pour lequel les habitant·es sont les « voisin·es » de la structure.

C'est dans le *Quartier Voisin* que La Vapeur souhaite s'impliquer de manière significative et c'est ce territoire que nous désignons par le terme « quartier de La Vapeur ».

Le quartier de La Vapeur en chiffres (insee 2017)

7900 habitant·es
1,97 taille moyenne des ménages
52% des gens ont emménagé depuis – de 5ans
30% de ménages avec un ou plusieurs enfants
44,5% d'adultes solo
30% de familles monoparentales
14,8% de 11/24 ans
16,73% de plus de 60 ans
23 % des actifs occupés en CSP+
30 entreprises ont leur siège avenue de Stalingrad

Les objectifs 2024 - 2027

- Organiser un temps fort musical dans la saison pour animer le quartier impliquant d'autres acteur·rices du quartier ;
- Faire vivre l'espace « bar » de La Vapeur en dehors des soirées de concerts et investir aux beaux jours le parvis de La Vapeur (Vapéro) ;
- Prêter des espaces aux acteur·ces professionnel·es pour des temps de réunions ou des activités ne nécessitant pas des besoins techniques importants ;
- Participer aux évènements organisés par d'autres acteur·ices du quartier selon l'actualité et la disponibilité de La Vapeur ;
- Développer des actions spécifiques avec les structures éducatives, socio-éducatives, sociales, médico-sociales ou de l'éducation populaire installées dans le quartier (cf. paragraphe 1 de la médiation culturelle) ;
- Poursuivre l'activité de restauration le midi dans le hall de La Vapeur impliquant un projet d'insertion (Les Cornichons).

Les partenaires potentiel·les du quartier

L'Espace Baudelaire, le Multi-accueil Roosevelt, le centre d'accueil de jour pour personnes désorientées Les Marronniers, l'EHPAD Pierre Laroque, le CHRS et le service MNA de l'ADEF0, le CADA Croix-Rouge, les écoles Lamartine et Château de Pouilly, la Maison du Portugal, le collège Clos de Pouilly, la 1^{ère} compagnie d'arc de Dijon, l'Atelier de quartier Varennes – Toison d'Or – Joffre, Les ami·es du Château de Pouilly, l'ALSH Château de Pouilly, le relais d'assistant·es maternel·les Roosevelt, la micro-crèche La Fée des sourires – Pomme d'Happy.

L'accessibilité des activités de La Vapeur

Principes d'actions

Depuis 2012, La Vapeur s'inscrit dans une démarche volontaire d'ouvrir aux personnes en situation de handicap ses activités. Cela signifie permettre à tou·tes d'accéder sereinement aux propositions publiques de la programmation (concerts, ateliers, rencontres, etc.).

De nombreux projets pédagogiques sont menés avec des personnes en situation de handicap intellectuel ou mental dans le cadre de la médiation culturelle. Ces propositions viennent nourrir la réflexion de la structure sur la question de l'accessibilité et permettent d'avoir des propositions d'expériences musicales et/ou de pratique artistique pensées pour des personnes en situation de handicap mental ou intellectuel.

Voici les principes qui régissent les actions que nous menons.

Le partenariat comme base de nos actions

La Vapeur n'est pas une structure « spécialiste » de l'accessibilité. La réflexion menée par l'équipe s'est nourrie de la rencontre de partenaires ou de personnes dont le champ d'action est l'accompagnement de personnes en situation de handicap. Ces rencontres ont permis à la structure de se faire une « culture » de l'accessibilité et des différents handicaps. Ainsi chaque action est menée en partenariat avec des acteur·rices du champ de l'accessibilité.

« Les » handicaps et non « le » handicap

Les différentes collaborations ont permis de formuler des réponses adaptées selon des familles de handicap et ne pas traiter le « handicap » de manière uniforme.

Les outils de communication, le B.A.BA de l'accessibilité

La création d'outils de communication permettant à chacun·e de s'emparer de manière autonome des propositions de La Vapeur est au cœur des préoccupations de l'équipe en matière d'accessibilité. La Vapeur est attentive à remettre en question ses méthodes et ses outils afin de les adapter aux personnes et aux partenaires.

Les objectifs de la saison 2023 – 2024

- Poursuivre la création d'outils de communication présentant La Vapeur et son actualité « adaptés » selon le type de handicap (flyer sonore, vidéo LSF, document FALC, etc.) ;

- Nourrir et développer de nouveaux partenariats avec des acteur.rices du champ du handicap ;
- Poursuivre la formation de l'équipe salariée et des bénévoles aux enjeux de l'accessibilité ;
- Lancer une réflexion sur un format de concert (horaire, tarif, niveau sonore, etc.) pensé pour des personnes ne pouvant se déplacer en soirée, devant être assises, nécessitant un accompagnement ou ne supportant pas les jeux de lumière sur les concerts classiques, etc. Ce format permettrait notamment à des personnes autistes ou polyhandicapées de participer à un concert et serait ouvert à tou·tes.

Spécifiquement pour les personnes sourdes ou mal entendantes :

- Organiser un ou deux évènements par saison pensés pour les personnes sourdes ou mal entendantes (vidéo de présentation en LSF, accueil en LSF, prêt de mobilier sensitif, etc.) ;
- Initier des projets spécifiques autour de la pratique musicale (hors cadre de projets socio-éducatifs) ;
- Expérimenter un fonctionnement « autonome » de prêt des gilets vibrants lors de soirées concerts (hors cadre de soirées pensées spécifiquement pour les personnes sourdes ou malentendantes) ;
- Valoriser l'existence d'un système d'accessibilité des concerts via une application pour les personnes appareillées.

Spécifiquement pour les personnes mal ou non voyantes

- Poursuivre l'animation d'un groupe de bénévoles-guides formé·es pour accompagner des personnes mal et non voyantes lors des évènements de La Vapeur ;
- Initier des projets spécifiques autour de la pratique musicale (hors cadre de projets socio-éducatifs) ;
- Analyser et améliorer l'accessibilité du site internet de La Vapeur.

La prévention et la réduction des risques en milieu festif & la lutte contre les VHSS

Parler de prévention et de réduction des risques à La Vapeur c'est informer, sensibiliser, prévenir et réduire l'ensemble des risques auxquels peuvent faire face les personnes fréquentant les différentes activités de La Vapeur (spectateur·ices, usager·ères des studios de répétitions, participant·es à un atelier, etc.) ainsi que les équipes professionnelles ou bénévoles impliquées dans l'accueil du public.

La démarche concerne :

- Les risques auditifs.
- les risques liés à la consommation d'alcool et/ou de substances psychoactives.
- Les risques liés aux violences et au harcèlement sexistes et sexuels.

La Vapeur ne cherche pas à encourager, décourager, moraliser ou banaliser des comportements mais se base sur les principes de bienveillance et de bienveillance de chacun·e dans un esprit d'ouverture et de non-jugement.

Les objectifs 2024 – 2027

Prévention et réduction des risques auditifs

- Poursuivre la formation des équipes impliquées dans l'accueil des artistes et du public (salarié·es, bénévoles et prestataires).
- S'assurer des bonnes conditions de travail du personnel présent lors de nos événements.
- Participer à la campagne nationale de prévention menée par AGI-SON.
- Proposer des temps de sensibilisation aux personnes fréquentant les activités de La Vapeur (stands d'information, mise à disposition de bouchons d'oreilles gratuits, session de moulage de bouchons d'oreilles, par ex.).
- Participer à l'accueil du spectacle pédagogique « Peace and Love » pour les élèves du second degré.
- Équiper les studios de répétition d'afficheurs de décibels à vocation pédagogique.

Prévention et réduction des risques en milieu festif

- Former les équipes impliquées dans l'accueil du public (salarié·es, bénévoles et prestataires).
- Proposer des stands de prévention en lien avec des partenaires spécialisé·es dans ce domaine.
- Mettre à disposition du public certains dispositifs de prévention (alcootest par ex.).

Prévention et réduction des risques liés aux violences et harcèlement sexistes et sexuels

- Finaliser le dispositif de prévention pour personnes fréquentant les activités de La Vapeur et de sensibilisation pour les équipes (salarié·es, bénévoles et prestataires) aux VHSS.
- Améliorer l'information du dispositif de signalement à destination du public.
- Construire une démarche d'évaluation des protocoles en vue de son évolution.
- Adapter ces protocoles à d'autres types de discriminations (ex : origine sociale, ethnique, de genre, d'orientation sexuelle, de critères physique ou de santé).
- Proposer des temps de sensibilisation aux personnes fréquentant les activités de La Vapeur (stands d'information, échanges, projection, etc.) en partenariat avec des structures spécialisées.

La Vapeur, un projet valorisant toutes les identités

Comme évoqué dans la partie précédente, La Vapeur est engagée depuis 2021 contre les VHSS – violences et harcèlements sexistes et sexuels.

Cette réflexion et les actions mises en place contre cette forme de discrimination questionnent plus largement l'équipe sur les nombreuses inégalités liées au rapport de domination d'un groupe social sur un autre ; inégalités systémiques qui peuvent d'ailleurs se cumuler entre elles.

Pour une salle de musiques actuelles telle que La Vapeur, l'une des conséquences de ces inégalités se retrouve par exemple dans la sous-représentation de femmes sur scène ou utilisant les studios de répétition.

En lien avec les réglementations et les volontés politiques du ministère de la Culture, La Vapeur, œuvrant pour la professionnalisation du secteur et favorisant l'émancipation, souhaite se positionner et agir en faveur de l'expression des identités de chacun·e qui participent à la richesse culturelle d'une société. Loin d'être minoritaires, nous parlerons d'ailleurs plus de personnes minorisées dans les activités de La Vapeur.

La Vapeur a d'abord axé sa réflexion sur les inégalités Femme-Homme. Des actions simples, comme la mise en place de l'écriture inclusive, de quotas pour la programmation et de représentativité sur les outils de communication ont vu le jour sans cadre défini dans le projet artistique et culturel précédent.

Pour les 4 années à venir, La Vapeur souhaite structurer ces actions en élargissant la réflexion sur les inégalités liées aux genres, afin de s'affranchir d'une vision binaire liée au sexe biologique et intégrer à la réflexion les différentes expressions de genre.

Les objectifs pour 2024-2027

- Préciser et spécifier la démarche et ses actions sur l'ensemble des activités de La Vapeur en faveur de personnes minorisées.
- Inscire, à son échelle, La Vapeur comme une alliée des acteur·ice·s de la lutte contre les discriminations à l'échelle locale.

Les moyens

Les équipes

Rappel des effectifs et des limites

Évolution de l'équipe permanente

2011 : 11 permanent·es et une activité essentiellement orientée vers la diffusion et les studios de répétition.

2012 : officialisation de l'intégration de la médiation culturelle rattachée à la direction adjointe.

2016 (avant les travaux) : 13 permanent·es (1 deuxième poste de régisseur·euse studio et 1 poste de médiateur·rice culturel·le ont été créés en 2014) qui se répartissent sur les 3 axes d'activité répertoriés, la diffusion, la médiation culturelle et l'action artistique (qui englobe les studios de répétition).

2018 : réouverture de La Vapeur à effectif constant.

2019 : nouveaux besoins répertoriés.

La taille du bâtiment, le développement des d'activités et des sollicitations génèrent une multiplication des tâches qui nécessitent la création de postes supplémentaires répertoriés à minima au nombre de trois :

- 1 technicien·ne lumière et polyvalent·e.
- 1 chargé·e de billetterie et des relations avec le public.
- 1 responsable bar.

2019 : création du premier poste de technicien·ne.

2021 : recrutement sur les deux autres postes (recrutement retardé du fait de la pandémie de COVID).

2023 (décembre) : la personne qui occupait le poste de technicien lumière et polyvalent quitte la structure pour un nouveau projet professionnel. Il n'est pas possible de la remplacer au vu du manque de financement sur le fonctionnement.

Situation vis à vis de nos homologues

Un comparatif avec des équipements de même nature confirme que La Vapeur se situe en sous-effectif par rapport à la moyenne nationale.

L'équipe permanente de La Vapeur se compose de 15 ETP alors que la moyenne des lieux référencés de taille similaire est de 20 ETP.

Les autres intervenant·es

Au-delà de l'équipe permanente, La Vapeur emploie ou fait intervenir de nombreuses autres personnes :

- Des salarié·es à temps partiel sur des missions de bar et de billetterie : 4 personnes en CDI.
- Des artistes et technicien·nes pour les activités de création et de diffusion sous le régime de l'intermittence du spectacle.
- De nombreux artistes et intervenant·es professionnel·les dans les activités de médiation et d'accompagnement artistique.
- Des prestataires notamment sur des activités de restauration, de sécurité, de nettoyage ;
- De nombreux fournisseur·euses locaux notamment en logistique, en technique et en approvisionnements alimentaires.
- Des bénévoles qui participent à la vie du projet et de la structure (cf. page 17).

La formation & le management

Pour accompagner la croissance de l'effectif salarié et des activités, une réorganisation interne a été opérée en 2020 pour aller vers un management plus responsabilisant et délégitif. Toutes les fiches de poste ont été revues et un effort a été porté sur la formation collective et individuelle.

De nouveaux ajustements sont à opérer en 2024 pour optimiser l'organisation et prévenir les risques d'épuisement suite à la perte d'un emploi au sein de l'équipe permanente.

La qualité de vie au travail et les conditions de travail

Facilités par un dialogue social constructif et par la démarche RSO, des travaux ont été menés sur la qualité de vie et les conditions de travail.

Cela a notamment porté sur :

- Une meilleure gestion du temps de travail pour une meilleure conciliation vie professionnelle / vie personnelle.
- La mise en place d'un cadre pour le télétravail et l'équipement de toutes les salarié·es en postes informatiques mobiles.
- Des prises en charges et des prestations améliorées en termes de complémentaire santé et de tickets restaurants.
- La mise en place d'un forfait mobilité durable.
- La mise en place du congé menstruel.

Les salaires

Malgré les revalorisations salariales liées aux négociations paritaires et à la progression d'échelon selon les grilles de la CCNEAC, les salaires sont trop bas au regard des qualifications et des compétences des salarié·es.

En dépit des efforts mentionnés ci-dessus, les recrutements sont de plus en plus compliqués et le turn over s'accélère. Des moyens nouveaux doivent être dégagés pour améliorer les conditions de revenus de l'ensemble de l'équipe et en priorité des plus bas

salaires.

La communication

La communication de La Vapeur s'efforce de rendre compte de la diversité des activités et des propositions en améliorant l'accessibilité à l'ensemble des contenus.

Un site internet plus « responsive » est attendu pour 2024. Des flyers sonores et des contenus vidéo sont fréquemment réalisés pour améliorer la compréhension des programmations et des actions menées.

Outre une complémentarité optimisée entre supports papiers et numériques la communication, dans le cadre de la démarche RSO, a accéléré son évolution vers une communication responsable.

Cela se traduit notamment par le choix de filières plus locales et écologiques pour ce qui doit encore être imprimé, par une solution d'hébergement du site internet plus éthique et par la réduction significative de la quantité de données stockées.

Côté création, un ou une nouvelle artiste est invité·e à livrer sa vision de La Vapeur chaque saison et de nombreux·ses autres sont sollicité·e·s sur la création visuelle des événements particuliers qui jalonnent la saison. Une attention est portée à la parité dans le choix des artistes ainsi qu'à l'implantation locale ou régionale pour une partie d'entre eux·lles.

La politique tarifaire

Les objectifs de la politique tarifaire sont multiples :

- Rendre le plus accessible possible l'ensemble des propositions de La Vapeur.
- Prendre en compte les personnes ayant de faibles ressources.
- Faciliter l'accès à celles et ceux qui participent régulièrement aux activités de la structure.
- Encourager la curiosité.

Sur chaque concert différents tarifs sont appliqués :

- Tarif carte culture à 5,5€ à destination des étudiant·e·s en possession d'une carte étudiant·e et d'une carte culture.
- Tarif carte Vapeur : 3€ de moins que le tarif prévente pour tout·e possesseur·se d'une Carte Vapeur valable un an, au prix de 15€ en tarif normal et de 5€ pour les personnes bénéficiant de réductions et celles de moins de 26 ans ; gratuité sur certains concerts.

- Tarif prévente : pour les personnes qui réservent leur place en avance.
- Tarif sur place : le soir du concert le billet est majoré de 3€ par rapport au tarif prévente sauf pour les personnes qui bénéficient de réductions et celles de moins de 26 ans.

Dans le cas où des projets de médiation sont conduits avec des structures partenaires ou des personnes disposant de faibles ressources, des tarifs médiation (7€) et solidaires (3€) peuvent être proposés, voire la gratuité.

Les spectacles jeune public et famille sont proposés à un tarif unique de 5€.

Les ateliers programmés en médiation et en accompagnement artistique sont accessibles dans une gamme de tarifs compris entre 0 et 15€.

Afin d'encourager la découverte et l'émergence artistique, la gratuité ou des tarifs très bas sont proposés sur certains concerts et événements :

- les soirées « Grand Bain » et « Support Your BFC Band » sont gratuites.
- l'ensemble des propositions de « l'Extra Festival » sont en accès libres.
- les programmations coup de cœur sous l'appellation « La pépite ».
- les événements fédérateurs et festifs, à La Vapeur ou dans le quartier (Boum de Noël, fête de la musique du quartier, Vapéro, etc.).

Les moyens financiers

Perspectives budgétaires fournies en annexe.

Conclusion

Malgré la longue période inédite d'incertitudes liées au COVID, les activités de La Vapeur se sont en permanence adaptées pour assurer le rôle ressource d'une scène de musiques actuelles sur un territoire.

Depuis l'automne 2022 ces activités fonctionnent à plein et attirent en nombre la population de Côte-d'Or et au-delà.

Depuis 2020, La Vapeur a optimisé son organisation, fait évoluer ses propositions, inventé de nouveaux projets et s'est engagée dans une démarche RSO pour permettre de bâtir et d'intégrer une stratégie face aux enjeux climatiques et sociétaux. La Vapeur souhaite d'ailleurs se positionner comme équipement de référence en matière de RSO et de transition énergétique.

Le projet de La Vapeur évolue continuellement et possède la capacité de continuer à se réinventer et à accélérer les transitions nécessaires pour répondre aux exigences de transformation des politiques publiques. Ses équipes sont investies en ce sens et possèdent les compétences pour y parvenir à condition d'être sécurisées dans leur parcours professionnel.

L'appui des partenaires publics sur le long terme est indispensable pour faire face à aux évolutions rapides à l'oeuvre et pour se projeter dans les mutations à venir. Les liens de confiance établis avec les partenaires institutionnels doivent continuer à se renforcer dans un dialogue permanent au bénéfice de la vitalité artistique et des populations.

Annexes

Perspectives budgétaires

Les marges de manœuvre financières à dégager seront, par ordre prioritaire, dédiées à :

- assurer la pérennité des activités et la continuité des missions du label ;
- reconstituer la marge disponible pour les activités artistiques ;
- réévaluer les revenus des salarié·e·s qui ont souffert de la crise inflationniste, en priorisant les plus bas salaires ;
- accorder des moyens supplémentaires à la médiation culturelle et à l'accompagnement artistique pour assurer le développement de ces activités et éviter l'épuisement des équipes ;
- agir en faveur de la transition climatique et mettre en œuvre le plan d'actions défini dans le cadre de la stratégie RSO.

Prévisions budgétaires pour les années 2024 à 2027 : document joint en annexe

Évaluation

Le tableau d'indicateurs quantitatif joint à la CPO fera l'objet de mise à jour et de commentaires partagés en comité de suivi avec les partenaires chaque année.

En s'appuyant sur le bilan d'activités annuel, La Vapeur proposera également des entrées qualitatives dans le cadre du comité de suivi.

Organigramme

Le conseil d'administration

Mme Christine Martin (Présidente) adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals.

Mme Delphine Blaya (Vice-Présidente) adjointe déléguée aux jardins partagés et à la protection animale.
Déléguée au quartier Varennes – Toison d'Or – Joffre

M. Jean-François Courgey (Vice-Président) - Conseiller municipal délégué à la musique et au Conservatoire.

M. Hamid El Hassouni adjoint délégué à la jeunesse, à la vie associative, à l'éducation populaire et aux savoirs populaires. Délégué au quartier des Grésilles.

Mme Ludmila Monteiro conseillère municipale.

Mme Claire Vuillemin conseillère municipale

Personnes qualifiées :

Mme Laetitia Rion-Perrin Directrice de l'Espace Baudelaire, maison d'éducation populaire du quartier Varennes – Toison d'Or – Joffre.

Mme Tiphaine Saulais Détachée de l'éducation nationale vers la DREETS BFC en qualité de chargée de mission "politique d'intégration".

L'équipe permanente



Équipe de La Vapeur - Organigramme au 01.01.2024

